

Bernay-en-Champagne

www.bernay-en-champagne.fr



BULLETIN COMMUNAL

N° 40- Décembre 2018

Le mot du maire

Une nouvelle page de l'Histoire de Bernay-en-Champagne est en train de s'écrire avec la fusion de Bernay et de Neuvy. La Commune nouvelle nommée « Commune de Bernay-Neuvy-en-Champagne » rassemblera les 925 habitants des deux communes fondatrices, leurs biens, leurs équipements et leurs moyens humains pour construire ensemble une commune plus forte, plus dynamique et plus agréable pour tous.

Le rapprochement administratif des deux communes, déjà géographiquement et socialement très imbriquées l'une dans l'autre, va créer un cadre plus large pour déployer les actions qui s'imposeront et permettront de préserver la vitalité de notre nouvelle commune. Cette vitalité est liée au maintien et à l'amélioration des services, écoles, commerces, artisans et à toute action pouvant contribuer à augmenter l'attractivité du territoire.

Le cadre ne suffira pas. Rien ne sera possible sans une forte implication des habitants et de leurs élus dans la gestion de la commune nouvelle et dans la préparation de son avenir.

L'ensemble des élus, actuellement en exercice, de Bernay et de Neuvy formeront le conseil municipal de la nouvelle commune jusqu'à la date des prochaines élections municipales de 2020. Dès la première semaine de 2019, ils éliront le nouveau maire.

Je tiens à remercier chaleureusement nos employés communaux, mes collègues élus, les responsables d'associations et tous ceux qui, spontanément, se sont impliqués dans la vie communale pour le travail réalisé et les efforts qu'ils ont consentis tout au long de cette année.

Le pari engagé sur l'avenir demandera au personnel et aux élus, un gros effort au cours de l'année qui vient. Efforts indispensables pour conduire avec succès la transformation en commune nouvelle. Il reviendra aussi à tous les habitants de s'approprier leur nouveau territoire et de le faire vivre. Je compte naturellement sur l'adhésion et la bonne volonté de chacun et de tous.

Depuis le 17 novembre le mouvement des "gilets jaunes" mène une fronde sans précédent contre la hausse des prix du carburant et le manque de pouvoir d'achat. Ce mouvement populaire permet de pointer en premier lieu la difficulté de pouvoir vivre dignement de son travail pour nombre de français, et témoigne ensuite d'un réel manque de confiance envers les institutions et nos gouvernants. Le Président de la république n'a-t-il pas enchaîné trop vite les réformes, sûrement nécessaires, sans tenir assez compte des réalités vécues au quotidien par les français ? Espérons surtout que la France retrouve le terrain de l'écoute mutuelle dans un souci d'une vraie justice sociale, en ayant soin de préserver les plus vulnérables et les moins aisés de ce pays. Il ne faudrait surtout pas que la colère légitime et non entendue vienne creuser encore plus la fracture sociale et territoriale, qui est particulièrement perceptible dans nos campagnes.

Les élus locaux ne sont pas en reste et les maires sont parfois désabusés. La faute à l'empilement des règles et des normes, aux baisses successives des dotations de l'Etat, aux regroupements des intercommunalités, à la redistribution des compétences... Le gouvernement s'est dit prêt à rediscuter de tous ces points. D'ailleurs, le président de la République a adressé une lettre à tous les maires de France, nous demandant de nous rallier à "l'unité nationale". Cela suffira-t-il pour aboutir à un dégel des relations entre l'Etat et les collectivités locales ? Espérons-le, cependant une récente étude conduite pour l'Association des Maires de France, vient de lever un coin du voile: Plus d'un maire sur deux y déclare qu'il ne se représentera pas aux municipales 2020. Une statistique qui fait suite à un nombre de démission sans précédent, puisque plus de 1000 maires ont déjà jeté l'éponge depuis 2014.

Comme beaucoup d'entre vous, la commune est malmenée. C'est l'une des raisons qui m'a décidé à prendre les devants en proposant avec Maurice Hamelin une fusion de nos deux collectivités. Donnez-nous raison d'y croire et de faire de cette nouvelle commune une vraie force pour demain. En cette fin d'année plutôt morose à beaucoup d'égards, j'ai pour ma part confiance en l'avenir car je sais que je puis compter sur votre soutien et sur votre bienveillance. Je vous remercie encore une fois de la bonne entente qui règne entre vous et qui n'en finit pas d'étonner le visiteur qui trouve avec plaisir dans notre village, accueil et sympathie. Aussi pour terminer, permettez-moi de vous adresser du fond du cœur mes vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2019.

Vincent HULOT.

SOMMAIRE

Réalisations et décisions prises en 2018, projets 2019

01- Subventions versées aux associations en 2018	p 01
02- Entretien des voies communales	p 01
03- Travaux réalisés à l'école primaire	p 02
04- Travaux réalisés dans le cimetière	p 03
05- Implantation de radars pédagogiques	p 04
06- Avancée de nos 2 boucles de randonnée	p 04
07- Travaux d'entretien et petits investissements	p 07
08- Budgets communaux 2018	p 07
09- Projets 2019	p 09
10- Nos rendez-vous importants pour 2019	p 11

La vie des associations

01- La Maison Familiale Rurale	p 12
02- L'Harmonie Sainte Cécile	p 14
03- L'AAPPMA: Association des pêcheurs à la ligne de Conlie, Bernay et Ruillé	p 14
04- Génération Mouvement des Aînés Ruraux	p 15
05- Les P'tites Frimousses	p 16
06- Bernay Equitation 72	p 17
07- Les P'tits Victor: Troupe théâtre enfants	p 18
08- L'Association des Parents d'Elèves de l'école publique	p 18
09- Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle	p 20
10- Association des Anciens Combattants	p 21
11- Bibliothèque - Point Lecture	p 22

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

01- Etat civil communal 2018	p 23
02- Notre commune de Bernay-en-champagne en 2018	p 23
03- Notre communauté de communes, la 4CPS	p 26
04- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)	p 31
05- La Station Verte de Vacances de la Petite Charnie	p 35
06- Autres informations	p 37

Temps forts passés et à venir

01- Réunion publique pour la création d'une commune nouvelle	p 40
02- Commémoration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre	p 41
03- Journées du Patrimoine: Visite commentée de Bernay-Neuvy-en-Champagne	p 42
04- Repas du CCAS offert aux aînés ruraux	p 43
05- Temps forts proposés pour 2019	p 43

Renseignements pratiques

01- Les horaires d'ouverture des lieux publics	p 44
02- Collecte des ordures ménagères et le Point d'apport volontaire:	p 44
03- Jours de marché des commerçants ambulants	p 45
04- Artisans et commerçants de la commune:	p 45
05- Informations pratiques	p 46

Bernay-en-Champagne, commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne

Réalisations et décisions prises en 2018, Projets 2019

1- Subventions versées aux associations en 2018:

le conseil municipal aura décidé d'accorder une subvention aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, avec le montant d'attribution précisé pour chacune d'elle.

Anciens combattants de Bernay en Champagne	100,00 €
Généralisations mouvement des Aînés Ruraux de Bernay	450,00 €
Comice Agricole du canton de Conlie	50,00 €
Les P'tits Victor	300,00 €
Coopérative Scolaire du RPI de la Champagne	100,00 €
Fonds de Solidarité au Logement	80,00 €
Maison Familiale de Bordigné	1 000,00 €
Musique Sainte Cécile de Neuvy en Champagne	150,00 €
Chorale du TRION	400,00 €
R.P.I. de la Champagne	500,00 €
Société de Pêche de Conlie-Bernay-Ruillé	150,00 €
Solidarité et Travail de Conlie	150,00 €
Bernay Equitation	300,00 €
Jeunesse Sportive Champagne Conlinoise	450,00 €
Festiday's	50,00 €
Comité des fêtes et d'animation culturelle de Bernay	450,00 €
MONTANT TOTAL	4 530,00 €

Le montant de la subvention attribué au Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle a été exceptionnellement revu à la baisse en 2018, étant donné que le feu d'artifice prévu à la fête de la Saint Jean 2017, n'a pas été tiré en à cause du mauvais temps.

2- Entretien des voies communales:

La voirie continue de mobiliser la municipalité qui tient à conserver dans le meilleur état possible, les routes dont elle a la charge. Cette année, après étude de devis, c'est la société LOCHARD qui a été chargée d'appliquer les 4 tonnes de « Point-à-temps » qui ont permis de colmater les trous qui voyaient le jour le long des voies communales.

Comme chaque année avant l'hiver, haies et bernes des routes et des chemins communaux, ont été entretenus par un passage de lamier et de broyeur. C'est une nouvelle fois la CUMA de Tennie qui a été mandatée pour réaliser ce travail.



Les 4 et 5 juillet, l'entreprise PELTIER de Sillé-le-Guillaume intervenait pour des travaux sur la commune. Nous avons profité de cette opportunité pour dégager les 5 arbres qui étaient tombées au cours de ces dernières années et qui obstruaient le cours d'eau de la rivière en amont du bourg (route de Neuvy).



Déjà, lors de la mise en conformité d'accessibilité du centre-bourg, la bordure du caniveau en limite de la place de la mairie et la RD 21, montrait des signes d'affaissement. La COLAS avait alors accepté sans surcoût de replacer en les redressant quelques bordures enfoncées. Cette intervention n'a pas été suffisante car le passage important, notamment des véhicules lourds, n'a fait que d'accentuer la situation de mois en mois. Les plaques de ce caniveau étaient tellement descellées, qu'elles pouvaient provoquer à tout moment la chute d'un piéton ou d'un 2 roues.

Face à cette situation, un devis de réfection a été demandé à la COLAS. Cette dernière jugeant que la repose des dalles ne serait pas efficace, proposait de déposer l'ensemble et de couler en bitume un caniveau en pleine masse. Ces travaux ont été réalisés le lundi 29 octobre.

3- Travaux réalisés à l'école primaire:

Au cours de l'été, une série de travaux ont été réalisés à l'école primaire.

a- Clôture de l'enceinte et remplacement des portails :

La mairie n'est pas responsable de la sécurité pendant le temps scolaire. Cependant, elle est responsable de la sécurité des périodes d'accueil et activités périscolaires, ainsi que de la sécurité aux abords. Il fallait en tout premier lieu, remplacer le portail et les 2 portillons qui permettent l'accès à l'enceinte de l'école.



Le portail et le portillon donnant accès à la cour de l'école publique ont été changés le 27 août. Toutefois, afin de sécuriser l'espace de la cour d'école et éviter aux personnes étrangères de pénétrer librement, un système d'automatisation du portillon à déclenchement double a été posé le 23 octobre. Ce système dispose de 3 systèmes d'ouverture : un clavier à code intégré pour permettre aux personnes autorisées de pouvoir entrer, un interphone audio avec deux postes intérieur (classe de direction et bâtiment périscolaire) avec deux boutons d'appel extérieur, et enfin un bouton poussoir de sortie.

De plus, une partie de la clôture de l'enceinte a été remplacée. C'est la même entreprise qui a procédé à l'enlèvement et à la pose de 57 mètres de grillage. Sur une partie de celle-ci un occultant y a été accroché, afin couper du vent et marquer une séparation visuelle avec les voisins.

b- Une salle de classe repeinte et enrobé dans la cour

L'arrachage d'une haie de thuyas a été demandé par les enseignantes pour faciliter la surveillance de la cour. Cet arrachage a laissé place à un terre-plein



La salle de classe élémentaire qui accueille la grande section maternelle et le CP, n'a pas fait l'objet de rénovation depuis les travaux de construction de ce bâtiment achevés le 15 mars 1991 pendant le mandat de Madame Christiane RONDO. Un petit rafraîchissement intérieur s'imposait, aussi cette salle de classe a été totalement repeinte cet été par les chantiers d'insertion du Centre social de Conlie. Ce travail s'est fait dans la semaine du 27 au 31 août, c'est à dire pendant la période des grandes vacances et hors des dates d'occupation par le centre de loisirs.

4- Travaux réalisés dans le cimetière:

Les 4 et 5 juillet, l'entreprise PELTIER de Sillé-le-Guillaume intervenait dans le cimetière afin de refaire l'allée piétonnière centrale des tombes. Après un décapage superficiel, un rechargement a été appliqué et compacté.



Pour permettre d'aménager un jardin du souvenir à proximité du columbarium implanté l'année précédente, nous avons demandé à l'entreprise PELTIER, d'aplanir le terrain environnant et de constituer un dôme de terre avec de la terre rapportée. Cette terre parvenait d'un stock qui avait été constituée depuis plusieurs années et qui se trouvait à côté de la station d'épuration.

Un fois le dôme réalisé, nous y avons placé en son centre, le fameux "cendrier" destiné à recueillir les cendres issues des crémations des défunts qui ont manifesté le désir que celles-ci soient dispersées.



Il reste désormais à agrémenter l'ensemble par une décoration arbustive et/ou florale.

5- Implantation de radars pédagogiques:

Afin de poursuivre les efforts en matière de prévention routière et plus particulièrement pour tenter de faire ralentir la circulation dans le centre bourg, le conseil municipal avait souhaité implanter des radars dits "pédagogiques".

Ces matériels qui arrivent à détecter les véhicules à 200 mètres, informent les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, mais pour les inciter à adapter leur comportement.

Il affiche la vitesse en vert si l'usager est en deçà de la limite et en rouge au-delà jusqu'à un seuil maximum de 60 km/h (10 km/h au-dessus de la limite). Il affiche également un message d'alerte qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : **RALENTIR** ou **DANGER**, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.



Le 30 novembre, un premier radar était posé route de Neuvy. Le second installé route de Loué était en place trois jours plus tard. Les deux appareils aussitôt opérationnels, ont été installés sur l'axe le plus passager de notre agglomération. La sécurité est une priorité qui a un coût et cette opération aura nécessité un investissement total de 3 490€ HT.

6- Avancée de nos deux boucles de randonnée:

Voilà les actions entreprises cette année afin de pouvoir poursuivre et presque achever la constitution des 2 boucles de randonnée.

a- Concernant les achats ou les échanges en matière de foncier

Achat finalisé des 2 parcelles appartenant aux consorts Bouhours.

Le Conseil municipal avait validé l'achat de deux petites parcelles aux Consorts BOUHOURS pour une surface de 3 030 m², pour pouvoir ensuite procéder à un échange de surfaces avec Eric BLOSSIER. Ce bornage permet d'une part, la création d'un chemin d'une largeur de 4 mètres le long du ruisseau.

En août 2016, nous avons engagé le nettoyage du terrain qui était alors impénétrable et donc impossible à borner. Le mardi 18 octobre 2016, a été réalisé le piquetage du chemin de randonnée qui longe désormais la « vieille eau » pour rejoindre la route de Neuvy-en-Champagne. Le relevé réel de la surface échangée montre que la municipalité cède 2544 m², contre 2639 m² laissés par monsieur BLOSSIER.

Il s'est écoulé beaucoup de temps pour que le cabinet finalise ces 2 dossiers et que le service du cadastre les enregistre. Aussi l'achat aux consorts Bouhours des deux parcelles, n'a été réalisé devant notaire que le 17 janvier 2018.

Il a fallu attendre le 10 juillet, pour que la mairie puisse enfin signer les actes de propriété pour les échanges fonciers avec Eric BLOSSIER. Ce dernier s'est engagé à réaliser à ses frais les clôtures avant le 31 octobre de cette année, en échange de quoi la commune de Bernay prenait entièrement à

sa charge la globalité des frais notariés. Les clôtures ne sont toujours pas posées à ce jour, mais Monsieur BLOSSIER s'est engagé à ce qu'elles le soient pour le printemps prochain.

Achat de 326 m² au Consorts DUBOIS Bernadette. Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2015, pour répondre à la préoccupation de la commission en charge des chemins, il avait été décidé d'acquérir une bande de terrain au lieu dit les « Courbes », qui borde la route de Tennie. Le 8 décembre 2017, le cabinet Guillerminet, faisait enfin parvenir le dossier d'arpentage mentionnant que la parcelle cédée par les **Consorts Dubois** qui porterait désormais le n° **1230 pour une surface 3a 26ca**. La commune est officiellement propriétaire de ce terrain depuis le 27 août 2018. La municipalité tient à remercier chaleureusement la famille DUBOIS et plus particulièrement Madame Bernadette DUBOIS qui avait donné son accord de son vivant pour que se réalise cette transaction .

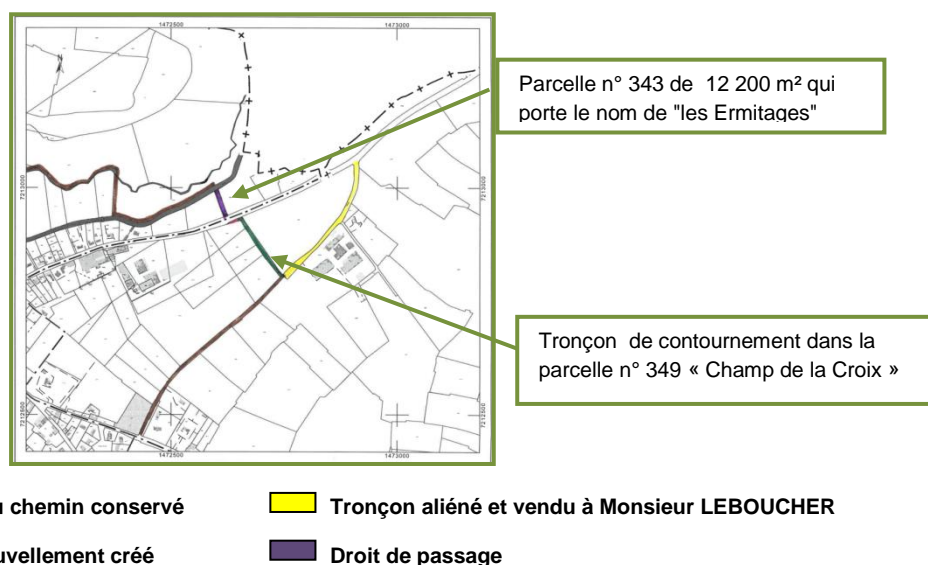
Achat/vente sur le domaine de Nouray avec Monsieur et Madame Dubois Marcel. Afin d'éviter de traverser les terres de Nouray, la municipalité avait proposé de faire détourner le chemin communal existant, en créant un nouveau tracé qui longerait le domaine. Après une enquête publique concluante et un nouveau bornage réalisé le 17 octobre 2016, voici la nature des transactions signées devant notaire en date du lundi 22 octobre 2018:

La municipalité acceptait d'acheter à Monsieur et Madame DUBOIS, 8 parcelles d'une surface totale de 3 016 m² pour un prix de 2 714,40€ TTC. En contre partie , elle leur vendait la surface totale correspondant aux 2 anciens chemins, c'est à dire 8 190m² au prix de 2 866,50 TTC. La signatures des actes ont été signés devant notaire le lundi 22 octobre 2018.

Achat/vente avec Monsieur et Madame LEBOUCHER Nicolas:

En février 2017, Monsieur Nicolas LEBOUCHER relançait la municipalité pour un éventualité d'échange foncier qui lui permettrait de devenir propriétaire du début du chemin qui conduit à son exploitation. Si la mairie était prête à faire le nécessaire afin que le tracé du chemin soit modifié, Monsieur Nicolas LEBOUCHER était d'accord de céder à la municipalité la surface foncière nécessaire pour réaliser le contournement du chemin de la Chapelle. Soit une bande de 160 mètres environ pour une largeur de 6 mètres.

Cette opération permettrait à ce chemin de pouvoir être en continuité avec la boucle "Vègre et Village" qui arrive côté rivière (voir plan). L'enquête publique lancée au cours de l'été 2017 y donnait un avis favorable.



Le Conseil Municipal missionnait en mai 2017 un cabinet de géomètres pour border les parcelles et ordonnait le 16 octobre 2017, la désaffectation totale de ce tronçon de chemin.

Pour commencer les travaux, la mairie a formulé une demande d'autorisation de voirie auprès des services compétents du Conseil départemental, afin que le futur tronçon du chemin dit "de la Chapelle", puisse déboucher plus près du bourg sur la route départementale 21.



Décapage, rechargement et compactage de la nouvelle sortie du chemin dit "de la chapelle"

Après consultation de devis, c'est finalement l'entreprise PELTIER qui a été retenue pour réaliser l'aménagement de ce nouveau tronçon de chemin, afin qu'il puisse être carrossable. Les travaux ont été réalisés au cours de la semaine du 13 au 17 août 2018 pendant une période favorable, alors que les actes notariés n'étaient pas encore signés. La terre décapée a été transportée le long de la « vieille eau » pour combler les berges défoncées par les bovins.

C'est enfin le 19 octobre 2018, devant maître BOMPART de Sillé-le-Guillaume, que les actes concernant les achats et ventes foncières entre la municipalité et Monsieur Nicolas LÉBOUCHER, ont été signés. La mairie se portait alors acquéreur de la parcelle A 1232 d'une surface de 966 m² au prix de 869,40€ TTC, et vendait l'ancien tronçon du chemin dit "de la Chapelle" au prix de 1 079,05 TTC . Les frais notariés et de bornage ont été partagés.

b- Réalisation de travaux propres aux chemins:

Ouverture du tronçon du chemin reliant Chazay à Quinsay



Une partie du chemin qui n'était pas accessible en tracteur pour pouvoir être nettoyé, est dégagé depuis le 6 juillet 2018.

Aménagement des abords de la station d'épuration. Le tas de terre qui était stocké depuis plusieurs années près de la station d'épuration, a été pour une partie étalée sur place et pour une autre part, transportée près des nouvelles passerelles pour leur permettre d'être accessibles.



Aménagement des abords des berges défoncées le long du chemin de la vieille eau. La terre issue de la création du chemin dit "de la chapelle" et du tas stocké près de la station d'épuration, à permis de restaurer les abords de la "Vieille eau", sans pour cela toucher aux berges. Ces travaux réalisés en août dernier auront bouché les trous occasionnés par les bovins avec les années et de permettre l'évacuation des eaux de ruissellement qui arrivent par le chemin de Bordigné.



7- Travaux d'entretien et petits investissements:

a- Achat d'un tracteur:

Parmi les investissements à réaliser en 2018, il avait été décidé par le conseil municipal le remplacement du tracteur vieillissant de la commune. Les démarches entreprises dans ce domaine, ont permis de nous intéresser à une annonce correspondant à la mise en vente d'un tracteur fiat 80-88, 4 roues motrices. La visite réalisée le 30 mars au propriétaire, agriculteur à Brézé (49) qui prépare son départ en retraite, a été concluante. Le tracteur avec 6 100 heures au compteur mais non équipé d'un chargeur, a été acheté début avril 10 500€ TTC.



b- Réfection de la salle du conseil municipal:

La salle de la mairie méritait des travaux de rafraîchissement. C'est chose faite depuis que le mois de septembre 2018. Les peintures ont été confiées à une équipe des Chantiers d'Insertion du Centre Social de Conlie.

8- Les Budgets Communaux 2018:

Ces **Budgets** proposés en début d'année au percepteur, ont ensuite été présentés par le Maire pour être votés et approuvés le 19 mars 2018 par le Conseil Municipal.

a- Budget principal

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	123 714,63 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	129 970,00 €
014 - Atténuations de produits	16 043,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 253,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	93 560,00 €
66 - Charges financières	3 210,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 550,00 €

023 - Virement à la section d'investissement	37 547,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	416 847,63 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	77 324,63 €
013 - Atténuations de charges	8 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 900,00 €
73 - Impôts et taxes	139 823,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	126 800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	416 847,63 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 032,04 €
040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	1 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 200,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	26 900,00 €
opération 11- Atelier communal	20 950,00 €
Opération 12 - Logements communaux	1 000,00 €
Opération 16 - Cantine scolaire	0,00 €
Opération 18 - Commerce	1 000,00 €
Opération 31 - Cimetière	2 000,00 €
Opération 40 - Voirie	12 700,00 €
Opération 41 - Eclairage public	0,00 €
Opération 91 - Mairie	1 400,00 €
Opération 92 - Ecole maternelle	12 050,00 €
Opération 93 - Eglise	1 200,00 €
Opération 97 - Point lecture	0,00 €
Opération 98 - Agence postale communale	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	205 432,04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	11 253,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	140 938,04 €
13 - Subventions d'investissement	15 694,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	37 547,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	205 432,04 €

b- Budget Assainissement :

DÉPENSES D'EXPLOITATION	
011 - Charges à caractère général	118 429,72 €
014 - Atténuations de produits	2 400,00 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 166,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 - Charges financières	991,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	132 186,72 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
002 - Résultat d'exploitation reporté	99 122,72 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 064,00 €
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	32 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	132 186,72 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 064,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 440,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21 698,00 €
23 - Immobilisations en cours	4 007,61 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	29 209,61 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Excédent investissement reporté	20 043,61 €
021 - Virement de la section d'investissement	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 166,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 209,61 €

9- Les projets 2019 (Sous réserve de finances suffisantes):

a- Positionner notre commune dans la dynamique du nouveau PLUi:

Avant même que le PADD soit validé d'ici 3 à 4 mois, la phase de délimitation des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières a été lancée. Dans cette optique, Gilles Fortier, chargé de mission à la 4CPS s'est déplacé dans chaque commune pour rencontrer les élus et définir les périmètres à urbaniser. Ce travail va se poursuivre durant tout ce printemps, pour une approbation du PLUi avant les élections municipales de début 2020.

Tout en protégeant l'identité rurale et les sites naturels, nous avons pour obligation de protéger l'espace agricole tout en définissant les zones constructibles. Notre commune nouvelle devra peser de tout son poids pour parvenir à obtenir de la communauté de communes qu'elle nous conserve une surface suffisante en zone constructible et nous permette d'agrandir la zone artisanale de Bernay. Rappelons que ce dernier point nous avait été refusé par la Préfecture au moment de l'approbation de notre dernier PLU.

b- Transplantation de la station épuration:

Notre station d'épuration qui se trouve dans une zone inondable est aujourd'hui obsolète. Pour pouvoir envisager une nouvelle installation conforme aux normes en vigueur, il nous faut répondre à 3 critères:

- **Détenir toujours la compétence.** En effet la loi NOTRe avait prévue le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération d'ici 2020. Depuis lors, la loi s'est assouplie. Si elle stipule toujours le maintien de l'obligation de ce transfert, elle permet aujourd'hui de le reporter au 1er janvier 2026. Le conseil communautaire s'est dit favorable à ce report.

- **Posséder les finances suffisantes.** A cet effet et depuis maintenant quelques années, notre commune provisionne les fonds nécessaires à un autofinancement d'une partie de l'investissement.

- **Missionner un cabinet d'étude.** C'est une obligation pour entrevoir les solutions possibles, mais aussi pour prétendre aux maigres subventions qui peuvent être accordées.

- **Avoir la maîtrise d'un terrain à proximité pour implanter une nouvelle station de traitement des eaux usées.** Le Groupement Foncier Agricole de la Roche Tabary, a fait savoir par un courrier en date du 16 octobre 2018 adressé à Monsieur le Maire, que la parcelle de terre sise sur la commune de Bernay-en-Champagne, cadastrée section B n°932, le « Champs de derrière », d'une surface de 2ha 06a 99ca, était à vendre. Cette parcelle est désignée dans le PLU de la commune comme étant un « emplacement réservé » afin d'y implanter un nouvel aménagement de traitement pour les eaux usées du réseau d'assainissement. La municipalité en date du 26 novembre 2018, s'est donc dite intéressée pour acquérir cette parcelle en proposant la somme de 12 420,00€. Les frais d'acte relatifs à cette acquisition pourront s'élever à 1 200,00€.

c- Achat de la prairie appartenant aux conjoints TESSIER:

Le 2 octobre 2017, Monsieur Ernest TESSIER est décédé alors qu'il était dans sa centième année. Celui-ci était propriétaire de la parcelle située sur la commune de Bernay-en-champagne dont le n° A343 dite "les ermitages", présente une contenance de 12 200 m².

Cette parcelle (voir plan joint) située en bordure de la route nationale 21, c'est à dire à un point particulièrement intéressant pour relier 2 tronçons du chemin pédestre boucle "Village et Vègre", ainsi que pour réaliser une liaison verte et relier le bourg de Bernay avec celui de Neuvy. Cette disposition avait d'ailleurs été envisagée par le PLU, qui donne à la commune un droit de préemption sur cette parcelle puisque qu'elle appartient à l'emplacement réservé n°3.

Le conseil municipal a donc déposé auprès de **Maître LEPRINCE-VERON Hélène Notaire à Loué** une proposition de prix (**7 320€ TTC**) pour acquérir cette prairie. Cette proposition est restée jusqu'à présent sans réponse .

d- Aménager une liaison douce entre le bourg de Bernay et celui de Neuvy.

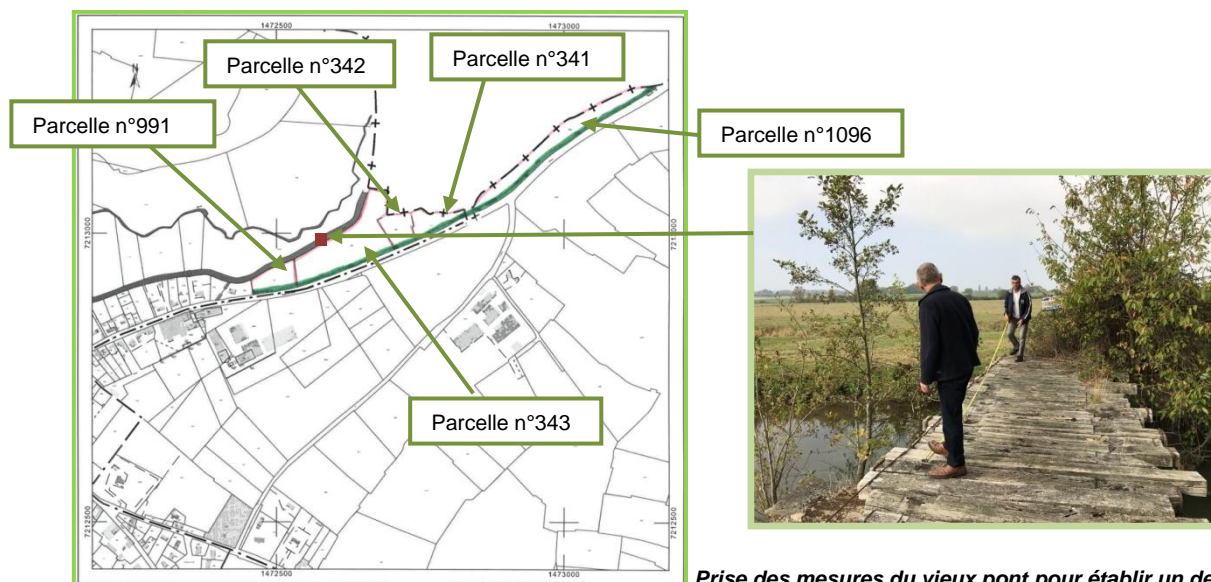
La constitution de la commune de Bernay-Neuville-en-Champagne, nous incite, encore plus qu'hier, à devoir constituer une liaison douce entre le bourg de Bernay et celui de Neuvy.

La création d'une liaison douce, aussi appelé "voie verte", est un cheminement ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés. Elle s'adresse aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite et éventuellement aux cavaliers, dans le cadre de déplacements de la population locale. Elle se caractérise avant tout par son degré de sécurité et son accessibilité.

La mairie de Neuville-en-Champagne, très favorable à ce projet, a déjà réalisé cet aménagement de son côté, profitant des travaux d'assainissement collectif sur cet axe en 2016.

En 2019, la municipalité devra se rapprocher des propriétaires des parcelles concernées, afin de pouvoir espérer faire l'acquisition d'une bande de terre suffisamment large tout le long de la RD 21. Cette bande de terrain permettrait de réaliser cette liaison verte sur environ 800 mètres et qui fera ainsi la jonction avec celle déjà constituée par la commune de Neuvy-en-Champagne.

Aménagement d'une "Voie Verte" entre Bernay et Neuvy



e- Remplacement de la passerelle sur le bras de la Vègre, route de Neuvy:

Si le budget nous le permet, il serait bon de remplacer la passerelle le vieux pont qui permet d'enjamber la Vègre. Ce projet est motivé par le souhait du conseil d'administration de l'Amicale du Comice 2017, de contribuer financièrement à l'acquisition d'une passerelle sécurisée de 3,30 mètres de large par 11,60 mètres de long. Le devis s'élevant à 11 550€ HT (13 900€ TTC) a été établi par les établissements BARBET de Maresché après une visite des lieux réalisée le 19 octobre dernier.

10- Nos rendez-vous importants pour 2019:

Lundi 7 janvier : Premier Conseil Municipal de la commune de Bernay-Neuwy-en-Champagne

Vendredi 18 janvier: Cérémonie des vœux de la mairie, salle Pierre Moreau

Dimanche 17 mars: Repas des Aînés (+65 ans)

Mardi 1er mai: Vide Grenier.

Samedi 25 mai: Fête de la pêche – prairie communale

En juin : Spectacle des « P'tits Victor »

Samedi 22 juin : Fête de la St Jean et son cochon grillé.

Samedi 29 juin : Kermesse et Spectacle de fin d'année des enfants des écoles.

Dimanche 13 octobre: TREC, challenge sur le domaine de Bordigné (techniques de randonnée équestre de compétition)

Dimanche 15 décembre: Repas et spectacle de Noël (Avec une représentation la veille au soir)

1- La Maison Familiale Rurale:

LA MAISON FAMILIALE RURALE S'ADAPTE A SES APPRENANTS ET AU TERRITOIRE

A l'approche de son 60ème anniversaire (2021) la Maison Familiale Rurale de Bernay en Champagne poursuit ses missions d'enseignement et d'accompagnement, au service du territoire, en s'efforçant, également, d'adapter ses infrastructures aux exigences de sécurité et de qualité d'accueil des apprenants.

Pour 2018, elle accueille près de 250 jeunes en formation par alternance et presque autant d'adultes dans le cadre de formations continues courtes.

Des jeunes en formation par alternance sous deux statuts possibles.

Les jeunes se répartissent dans plusieurs domaines de formations par alternance. Ils peuvent être scolaires en formation initiale ou apprentis.

- En formation initiale, ils sont stagiaires et peuvent:
 - ✚ S'orienter professionnellement en 4ème puis en 3^{ème}
 - ✚ Se qualifier dans le secteur agricole:
 - En CAP agricole "Métiers de l'agriculture"
 - En Bac pro CGEA: Conduite Gestion d'un Entreprise Agricole (Seconde, 1ère, Terminale)
 - En BTSA ACSE: Analyse Conduite et Stratégie d'une Entreprise Agricole
 - ✚ Se qualifier dans le secteur des services aux personnes
 - En Bac pro SAPAT: Services Aux Personnes et aux Territoires
- En apprentissage, les jeunes peuvent intégrer:
 - La Première et Terminale Bac Pro CGEA
 - Le BTSA ACSE

Des adultes en formation, agriculteurs et assistantes maternelles de plus en plus nombreux

La Maison Familiale de Bernay en Champagne propose des formations courtes de 14h00 à 35h00 pour deux types de publics.

- Les agriculteurs: Formation de 14h00 sur la sécurité dans les exploitations agricoles, la mise en place du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) et l'organisation du travail.
- Les Assistantes Maternelles, notamment, par l'intermédiaire des RAM (Relais Assistantes Maternelles) sur des thèmes variés:
 - ✚ La langue des signes: 35h00
 - ✚ S'occuper d'enfant atteint d'autisme
 - ✚ S'initier à l'informatique et à internet
 - ✚ Gérer les situations difficiles
 - ✚ Les troubles du langage
 - ✚ La gestion du stress et la relaxation
 - ✚ La Santé Sécurité au travail (SST)
 - ✚ ...

L'adaptation des formations aux besoins des apprenants et du territoire

- Une section cyclisme qui s'illustre déjà :

La vie des associations

Cette dernière rentrée a permis le lancement de la première Section cyclisme avec l'accueil de huit jeunes (2 en 4ème, 2 en 3ème, 1 en CAP et 3 en Seconde) qui, grâce à l'aménagement, de leur temps de travail peuvent se former et poursuivre leur passion. Parmi ceux-ci, la section compte un triple champion de France cadet sur piste et plusieurs jeunes qui brillent cet hiver lors des cyclo-cross.



Section cyclisme



Remise citoyenne du diplôme DNB aux élèves

- Un Certificat de Spécialisation (CS) dont le démarrage a été reporté en 2019 : Prévu en 2018, le lancement du CS Conduite d'un élevage laitier a été reporté d'un an, l'occasion pour l'équipe pédagogique de parfaire le plan de formation en lien avec plusieurs partenaires dont le CLASEL (Ex contrôle laitier) et le Centre d'expérimentation de Sourches à Saint-Symphorien.

Des études en cours pour la construction d'un internat et la rénovation partielle de l'existant

Après de nombreuses vicissitudes, le projet structurant entre dans sa phase active. Un appel d'offres a permis de choisir l'architecte et son bureau d'études (Monsieur Eric LABATUT "A propos architecture" de Cholet) chargé d'établir l'avant projet définitif pour la construction d'un internat d'une soixantaine de places, dont les travaux commenceront fin 2020, début 2021.



Par les formations qu'elles adaptent, celles qui ouvrent et les investissements qui vont s'engager, la Maison Familiale prépare l'avenir.

Pour découvrir les formations, les projets des jeunes et de l'association nous vous convions à nos **portes ouvertes**:

- ✚ Le samedi 26 janvier 2019 de 9h00 à 17h00 avec un marché de producteurs locaux et l'exposition de matériels agricoles
- ✚ Le samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 17h00



2- L'Harmonie Sainte Cécile:

Depuis sa création, l'Harmonie de Neuvy forme ses futurs musiciens. Elle a organisé et structuré au fil de ses 76 ans d'existence son école.

Cette école est conduite uniquement de bénévoles issus de l'Harmonie. Les professeurs ont à cœur de transmettre dans la bonne humeur leurs connaissances tant en solfège qu'en pratique instrumentale selon les référentiels de la Confédération Musicale de France. Après quelques mois d'apprentissage des bases de la musique, les élèves, adultes comme enfants, pratiquent l'instrument de leur choix en complément des cours théoriques. L'École propose des cours de percussions, clarinette, saxophones, flûte, baryton, tuba, trombone ... L'Harmonie dispose de différents instruments qu'elle loue à ses élèves pour 70 euros par an.

Les cours sont dispensés principalement le samedi après-midi dans les toutes nouvelles salles de cours de la salle Pierre Moreau de Neuvy-en-Champagne. Néanmoins, nous nous adaptons aux disponibilités de chacun afin que le plus grand nombre puisse pratiquer la musique.

L'inscription est possible à tout moment pour 80 euros à l'année.

N'hésitez pas à contacter Hélène SAINTOT, directrice de l'école, pour toute information complémentaire, au 0631186883 ou par mail à ecoledemusiquestececileneuvy@gmail.com.



3- L'A.A.P.M.A: Association des Pêcheurs à la ligne de Conlie, Bernay et Ruillé.

L'Association gère un parcours de 9 km sur la rivière « La Vègre » compris entre le Moulin des jumeaux et la limite des communes de Ruillé-en-Champagne et d'Epineu-le-Chevreuil.

Son assemblée générale s'est déroulée le 14 décembre à Bernay-en-Champagne en présence de Monsieur le Maire de Bernay et a permis de dresser le bilan de la saison.

L'activité principale de l'association consiste à produire des alevins de truite fario à son éclosier de Ruillé-en-Champagne.



La vie des associations



Cette année encore, 60 000 truitelles ont été relâchées sur notre parcours. Cette réussite témoigne du savoir-faire de nos bénévoles qui s'investissent pendant plus de deux mois pour soutenir la reproduction naturelle de la truite fario dans la Vègre.

La fête de la pêche s'est déroulée à Bernay en Champagne dans une ambiance conviviale sur un parcours aménagé et sécurisé de la Vègre. Si la patience des 15 jeunes pêcheurs a été mise à « rude épreuve », leurs efforts ont été récompensés par de 70 prises et des lots attribués à tous.

Dans le département de la Sarthe, la vente des cartes de pêche se fait uniquement par internet. Les adhérents de l'Association qui ne sont pas reliés à internet, peuvent toujours se procurer leur carte chez nos dépositaires :

- Bar tabac restaurant « Le Relais en Champagne » à Bernay en Champagne.
- Super Marché U, 36 Rue du Mans à Conlie.

4- Générations Mouvement Des Aînés Ruraux:

Aînés Ruraux de Bernay-en-Champagne

Avant tout, l'association des aînés de Bernay vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2019

Pour l'année 2018, nous étions 54 adhérents.

Les réunions mensuelles ont toujours lieu le deuxième mercredi du mois. Puis de novembre à avril le 2ème et le 4ème mercredi. Une vingtaine de personnes participent aux jeux de Belote – Manille – Scrabble et Triominos. Les marches ont lieu le 2ème jeudi du mois, 7 à 8 personnes y prennent part.



Marcheurs du 2ème jeudi du mois



Nos adhérents âgés de plus de 90 ans

Quelques personnes participent au «Concours culturel» et à «Questions pour un après midi»

43 personnes ont participées au repas des Aînés qui a eu lieu le 10 novembre dernier.

CONCOURS DE BELOTE :

10 Mars 2018 108 personnes

La vie des associations

13 Octobre 2018 64 personnes

SORTIES :

7 personnes sont allées en Andorre, 9 à Planète Sauvage, 11 à Guérande et 14 à Bagnoles de l'Orne.



Repas de l'association du 10 novembre 2018



Tapis de carte utilisés lors des concours de belote

BUREAU POUR 2019

La composition Bureau est inchangée.

- Présidente Annick Laloue
- Vice président André Ribot
- Trésorier René Tison
- Secrétaire Annick Laloue

Nous remercions Monsieur le Maire et la municipalité pour le prêt de la salle.

Le bureau de généralions mouvement vous souhaite une merveilleuse année 2019

La Présidente Annick Laloue

5- Les P'tites Frimousses:

Comme à la maison
« les p'tites frimousses »
Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), lieu d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans

Nous sommes trois assistantes maternelles agréées par le conseil général depuis 23 ans pour Myriam, 21 ans pour Geneviève et 11ans pour Isabelle. Nous pouvons accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément.



La vie des associations

Nous avons souhaité nous unir afin de travailler en équipe dans un endroit entièrement dédié aux enfants. Toute la MAM a été pensée afin qu'ils puissent s'éveiller et s'épanouir en toute sécurité.

Les enfants que nous accueillons ont le temps de créer de véritables liens entre eux, ce qui leur permet le moment venu de rentrer à l'école en douceur avec des camarades qu'ils connaissent déjà.

La MAM n'est pas une structure collective, mais plutôt familiale.

Chacune de nous sommes rémunérées par nos propres parents employeurs sur le même système qu'une assistante maternelle seule à son domicile. Les parents-employeurs peuvent donc percevoir la PAJE (allocation libre choix du mode de garde) et un crédit d'impôt de 50% sur la partie restant à leur charge.

Nous accueillons des enfants de la naissance à 6 ans, du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h30.

Vous pouvez nous contacter au numéro suivant 02 72 91 25 82.

6- Bernay Equitation 72:

L'association Bernay Equitation 72 a poursuivi en 2018 son objectif d'organiser des manifestations équestres sur les territoires dont elle fait partie et de développer la pratique des sports équestres,

Toutefois, nous n'avons organisé qu'une seule manifestation cette année. En effet, notre département, comme d'autres régions ont été confronté à une épidémie de Rhino sévère qui a débuté mi-avril en pleine saison de concours. Le calendrier s'en est trouvé bouleversé car les consignes du Comité Départemental de la Sarthe nous invitaient à limiter les sorties, certaines structures ont été mises en quarantaine. Les professionnels ont tous joué le jeu et les concours ont été annulés.

En ce qui nous concerne nous avons pu organiser le concours de TREC (Technique de Randonnée Equestre en Compétition) au château de Sourches. C'est sous le soleil que les cavaliers ont pu se mesurer, toujours aussi ravis du cadre exceptionnel que nous avons pu leur offrir avec le soutien de Monsieur et Madame de Foucaud.

Le Comité Départemental d'Equitation de la Sarthe a manifesté sa volonté de développer le TREC dans notre département et 2019 verra la création d'un challenge Sarthe qui se déroulera sur 6 compétitions.

L'association organisera 2 étapes de ce challenge, le dimanche 28 avril 2019 au château de Sourches et le dimanche 13 octobre 2019 à Bordigné,

Nous vous donnons rendez-vous à ces deux dates pour partager avec nous notre passion dans une ambiance conviviale,

Nous tenions à remercier la commune de Bernay en Champagne pour son soutien dans nos activités.

Nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année 2019.



7- Les P'tits Victor: Troupe théâtrale enfants

La troupe de théâtre pour enfants « les P'tits Victor » a, cette année encore, ravi un public venu nombreux pour les représentations du mois de juin.

Les enfants se sont retrouvés tous les mardis et jeudis soirs, de janvier à juin dans la salle au dessus de la mairie pour bénéficier du chauffage. Ils ont poursuivi leur apprentissage sous un hangar mis gracieusement à disposition par Jean-Baptiste Hulot.

C'est d'ailleurs dans ce même hangar que les représentations ont eu lieu cette année, Un grand merci à lui.

Les rires, et applaudissements ont récompensé le travail de ces 21 comédiens, dont la plus jeune avait 8 ans et le plus âgé 15 ans. Deux pièces adaptées aux tranches d'âge ont été présentées « Urgences » pour les plus jeunes et « De derrières les fagots » pour les plus grands.

Un grand merci également à Myriam qui une fois encore nous a peint de magnifiques décors, et bien sûr aux parents.



Spectacle en juin 2018, donné dans la "Grange à Jeannot"

Les P'tits Victor ce n'est pas seulement un spectacle pour les parents des enfants, encore moins un spectacle de fin d'année, **c'est un vrai spectacle**. Les enfants aimeraient beaucoup vous montrer leur talent, alors notez bien qu'en **juin 2019** ils seront à nouveau sur scène et qu'ils espèrent bien que vous viendrez les encourager.

Ils ont également participé au spectacle de Noël dans différentes saynètes.

Renseignements et inscription pour la rentrée de JANVIER :

Michèle CLAVREUL : 02-43-20-75-78

8- L'Association des Parents d'Elèves (APE):

Notre association est composée de parents d'élèves dynamiques, plein d'élan et de motivation, qui œuvrent, dans une ambiance festive et chaleureuse, pour organiser des actions et manifestations, dont les bénéfices sont reversés à la Coopérative Scolaire. Nous participons ainsi au financement des sorties pédagogiques, culturelles ou sportives de nos enfants. Nos manifestations sont aussi des moments de partage précieux qui permettent aux parents, enfants et enseignants de se retrouver et d'échanger en dehors du temps scolaire.

Notre association a besoin, pour exister et bien fonctionner, de membres actifs. Les parents volontaires seront chaleureusement accueillis. Toutes les compétences, toutes les idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous rejoindre.

La vie des associations

Nos manifestations de l'année 2017-2018

Vente de pizzas, octobre 2017 : Laure et Clémentine de « Pizza Il Grando » nous ont préparé de délicieuses pizzas fraîches, fabrication 100% maison. *Bilan : 100 pizzas vendues.*

Vente de chocolats, novembre 2017 : Un large choix de chocolats, confiseries et autres douceurs de chez Jeff de Bruges était proposé aux parents ainsi qu'à leur famille et amis. *Bilan : 101 boîtes vendues.*



Marché de Noël, le 8 décembre 2017 : Chants des enfants, visite du Père Noël, vente d'objets fabriqués par les parents (qui ont du talent !), apéritif dînatoire : cette année encore, le marché de Noël a été un vif succès !

Vente de jus de pomme, décembre 2017 : Grâce à Thomas (et à son papa), nous avons récolté quelques 500 kg de pommes que nous avons pressées pour fabriquer 300 bouteilles de délicieux jus. *Bilan : 300 bouteilles vendues.*

Vente de brioches, février 2018 : Des brioches et gâches vendéennes artisanales ont été proposées en ce début d'année. *Bilan : 151 brioches vendues.*

Marché du 1er mai 2018 : À l'occasion du traditionnel vide-grenier du 1^{er} mai organisé par le Comité des Fêtes de Bernay, l'APE a tenu un stand où étaient proposés des bijoux faits main ainsi que des plants de légumes. Un grand merci également à la maman de Morgane qui a fait don de matériel de Scrapbooking.

Vente saucissons, mai 2018 : Un large choix de saucissons (15 saveurs) et de terrines a été offert. *Bilan : 375 saucissons et 74 terrines vendus.*



Kermesse, 23 juin 2018 : Cette année encore, nous avons clôturé l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur, sous un beau ciel bleu. Jeux, salon de thé, tombola et spectacles de fin d'année ont assuré le succès de cette journée. Cette édition a également été marquée pour l'APE par le départ d'Anke et de Valérie (ainsi que de leur conjoint) en raison de la rentrée de leurs enfants en 6^{ème}. Un immense merci à elles pour leur investissement durant toutes ces années.

Bilan

Le succès rencontré lors de toutes ces manifestations nous a permis de reverser à nos enseignantes la somme de 4 000 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Le bureau pour l'année scolaire 2018-2019

Présidente :	Sophie Richard
Vice-président :	Thomas Vadé
Secrétaire :	Alexandra Hugeron
Secrétaire adjointe :	Amandine Cogniard
Trésorier :	Antoine Évain




La vie des associations

Trésorier adjoint : Jonathan Oursel

Les manifestations pour l'année scolaire 2018-2019

Octobre 2018 :	Vente de pizzas
Novembre 2018 :	Vente de chocolat Jeff de Bruges
7 décembre 2018 :	Marché de Noël
Février 2019 :	Vente de pizzas
Avril 2019 :	Vente de pizzas
Mai 2019 :	Vente de saucissons
Du 23 au 29 mai 2019 :	Grande collecte de papiers
29 juin 2019 :	Kermesse et spectacle de fin d'année des enfants



Retrouvez-nous sur facebook :  Association des Parents d'Elèves du RPI de la Champagne

Remerciements

C'est un vrai plaisir pour nous d'organiser toutes ces manifestations. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les mairies, l'équipe enseignante, les associations ainsi que nos partenaires des tombolas qui, par leur aide, sont les garants du succès de ces animations.

Le bureau de l'APE vous souhaite une merveilleuse année 2019 !

9- Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle:

Grâce à l'engagement de ses membres et de ses bénévoles, le Comité des Fêtes se porte très bien. Nous pouvons le constater au regard de la réussite des manifestations qu'il organise.

Nous nous devons de mettre en avant l'énorme implication des monteurs de la chaumière, qui contribue au bon fonctionnement de l'association.



L'année 2018 en image

Le bâtiment dans la zone artisanale qui nous sert d'entrepôt, est depuis 2018 totalement terminé et fonctionnel. Nous remercions chaleureusement la municipalité pour son investissement dans ce projet.

La vie des associations

Au cours de cette année 2019, le Comité des Fêtes organisera trois manifestations:

- Mercredi 1er mai, la 4ème édition du vide grenier,
- Samedi 22 juin, Fête de la Saint Jean,
- Dimanche 15 décembre, repas et spectacle de Noël.

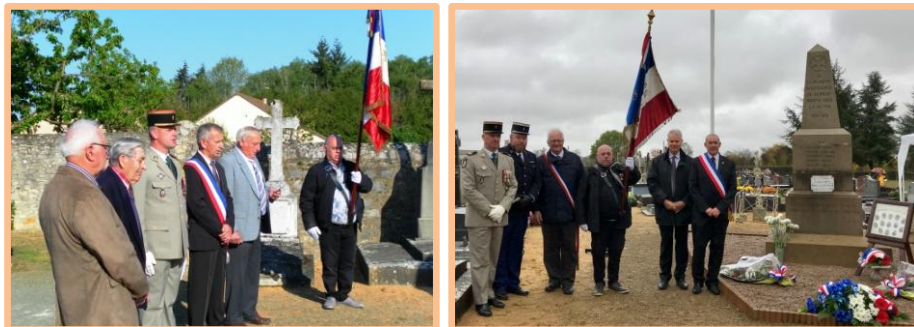
Ma gratitude va à toutes celles et ceux qui nous soutiennent, notamment les administrateurs et les donateurs. Je salue la très bonne collaboration que nous avons nouée avec la MFR de Bordigné.

Tous mes vœux à chacun d'entre vous pour cette nouvelle année 2019.

10- L'Association des Anciens Combattants:

Le dimanche 8 mai 2018, nous sommes allés comme chaque année déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts de Bernay. Nous nous sommes rendus ensuite à la messe cantonale qui se tenait à Conlie.

Le vendredi 11 novembre 2018, nous avons fêté le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre. A la fin de la messe qui se tenait à Domfront-en-Champagne, nous nous sommes dirigés sur notre commune pour fêter cet événement commémoratif. Accompagnés pour l'occasion des musiciens de l'Harmonie Ste Cécile, des enfants de la classe de Madame RENOUARD (CM2) et de nombreux concitoyens de Bernay et de Neuvy, nous nous sommes rendus au monument aux morts. Soulignons l'aimable présence de la municipalité de Neuvy-en-Champagne et la participation de plus d'une centaine de personnes qui a permis de fêter dignement ce centenaire.



Commémorations 2018 des armistices du 8 mai et du 11 novembre

Prochain rendez-vous en 2019:

Avec la création de la commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne, il faudra trouver entre nos 2 sections, une organisation qui puisse célébrer comme par le passé, les cérémonies de commémoration qui honorent ceux qui sont morts en combattant.

Mercredi 8 mai 2019, c'est à Tennie que sera célébrée la messe cantonale à 10h00. Avant cela, nous vous donnons rendez-vous à 9h30, afin d'honorer les morts de notre commune (lieu à définir)

Lundi 11 novembre 2019, dépôt de gerbe à 9h30 au monument aux morts de Bernay-en-Champagne ou de Neuvy-en-Champagne. Ensuite c'est à Neuvillalais que la messe cantonale aura lieu à 10h00.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 2019.

Le Président de section UNC-AFN, Claude Leboucher

La vie des associations

11- Bibliothèque - Point Lecture:

Lieu de culture certes, mais aussi lieu de rencontres et d'échanges, la bibliothèque de BERNAY EN CHAMPAGNE est ouverte à tous de 0 à 99 ans (adhésion gratuite)

horaires d'ouvertures (attention changement)

LUNDI de 16 H 30 à 17 h 30 (sauf vacances scolaires)

MERCREDI de 10 h 30 à 12 h

SAMEDI de 10 H 30 à 12 h

BD

ROMANS

A votre service

policiers

MANGA

PRETS pour adultes, jeunes et enfants

BRICOLAGE

CUISINE

ALBUMS

Je **recherche** un livre que la bibliothèque ne possède pas :

Rien de plus simple : RESERVATION possible

VISITE DES ECOLES

MATERNELLE tous les jeudis matins de 11 h à 11 H 30

CM1-CM2 à partir de janvier tous les mercredis l'an dernier (jour à définir pour cette année)

POUR S'INSCRIRE : rien de plus simple

juste laisser une adresse et un numéro de téléphone

une fois inscrit je peux :

LIRE SUR PLACE

ME DETENDRE RETROUVER DES AMIS

TRAVAILLER SUR PLACE

REVER

BESOIN d'AIDE : sur place des bénévoles prêts à me conseiller, m'orienter, échanger

pour venir : place de la mairie, 72240 BERNAY EN CHAMPAGNE



1- Etat civil communal 2018

3 naissances:

1 mariage

3 PACS

1 décès



Agnès DUBOIS et Pascal MENARD , se sont mariés le 18 août 2018

2- Notre commune:

a- La boulangerie à la recherche d'un repreneur :

Comme vous le savez sans doute, Monsieur et Madame LEROYER, boulanger à Bernay avaient fait savoir début juillet 2018, leur désir d'arrêter leur activité. Cependant, la municipalité soucieuse du devenir de la boulangerie leur a demandé de bien vouloir patienter, le temps de leur trouver un successeur.

Le maintien des commerces est essentiel pour conserver de l'activité et du dynamisme dans nos communes rurales. La Municipalité souhaite donc, tout mettre en œuvre pour aider un repreneur à s'installer.

Ainsi, au-delà de faire patienter nos boulangers actuels, la Municipalité envisage de se porter acquéreur des murs afin que l'investissement pour les futurs boulangers ne soit pas trop important. Le prix du loyer est à définir mais restera modeste afin de ne pas dissuader l'éventuel repreneur.

Plusieurs démarches ont été conduites en ce sens. En tout premier lieu, la Chambre de Commerces et d'Industries a été contactée afin d'évaluer le fond. L'offre de vente a été ensuite mise en ligne par la Chambre et communiquée au fichier des éventuels repreneurs de fonds.

Une annonce a été postée sur le Bon Coin ainsi que dans le magazine de novembre « Mon Village », un bisannuel national.

La station de radio «France Bleue Maine » a offert l'opportunité d'une interview sur son antenne.

Le représentant des Moulins Réunis, a été reçu en mairie.

Et enfin, des articles sont parus dans les Alpes mancelles, le Maine Libre et le Ouest-France.

La Municipalité s'est également renseignée quant à d'éventuelles aides régionales. En effet, dans le cas d'une nouvelle installation en milieu rural, des prêts très avantageux ainsi que des subventions peuvent être accordés.



A la suite de toutes ces démarches, plusieurs personnes intéressées se sont fait connaître et se sont rapprochées de la Mairie.

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

Actuellement, nous sommes dans l'attente de réponses.

Si toutefois, aucun repreneur ne donnait suite, le marchand de fond des Moulins Réunis, nous a fait savoir qu'un boulanger du secteur était intéressé, afin de créer un point de vente froid dans le local de la boulangerie. Cette solution serait choisie en tout dernier recours.

Nous espérons avoir, au plus vite, un dénouement heureux quant à ce projet et pouvoir accueillir avec plaisir nos nouveaux boulangers tout en souhaitant une bonne retraite à Mr et Mme Leroyer.

b- Inquiétude pour l'avenir de notre école:

Le mercredi 7 février, Monsieur le Directeur académique a prévenu la mairie de la suppression d'un poste d'enseignant au sein du Rassemblement Pédagogique Intercommunal de la Champagne (RPI). En effet, avec une prévision de 75 élèves à la rentrée 2018, le seuil de fermeture de 89 élèves serait atteint.

Après plusieurs réunions en février et mars 2018 avec les Maires, leurs Adjoints, l'équipe enseignante et les parents d'élèves, le SIVOS de la champagne adopta l'organisation avec 2 classes à Bernay et 2 classes à Neuvy.

Mais il nous faut maintenant penser à l'avenir; en effet nous risquons fort de perdre encore une classe à la prochaine rentrée si nos effectifs passent en dessous du seuil de 73 élèves. La quasi totalité des communes en Sarthe connaissent une chute du nombre d'enfants scolarisés, puisque notre département enregistre une baisse de 700 élèves à chaque rentrée depuis quelques années. Doit-on alors envisager le regroupement avec un autre SIVOS pour la rentrée 2019? Dans tous les cas une réflexion doit-être conduite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Pour demander l'abaissement des seuils de fermeture et le maintien des écoles rurales, les élus du RPI ont rejoint plus de 200 parents, d'élèves, élus municipaux pour manifester devant la Préfecture le samedi 31 mars 2018. Une délégation a ensuite été reçue par le Directeur académique sarthois.



Que faire devant la chute régulière des effectifs scolaires qui touchent particulièrement les zones rurales? Les récents mouvements sociaux des "gilets jaunes" ont amené le gouvernement à organiser des concertations régionales; seront-elles l'opportunité de se pencher sur cette désertification des territoires ruraux? Le ministère de l'éducation nationale sera-t-il incité à revoir les seuils de fermeture?

c- Attention, changement des fréquences de la TNT le 29 janvier 2019:

Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France métropolitaine le 5 avril 2016, permet désormais de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France.

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

Ce redéploiement des fréquences permet ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : **Le changement de fréquences de la TNT est planifié pour notre commune pour le 29 janvier 2019.**

Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez effectuer une nouvelle recherche des chaînes lorsque les changements de fréquences concerneront votre zone pour retrouver l'ensemble de vos programmes.

Vous n'avez pas besoin d'acheter un nouveau matériel (téléviseur ou adaptateur) pour continuer à recevoir toutes vos chaînes



c- Secrétariat de mairie, départ de Madame MILCENT et embauche de Madame THOMAS:

Madame Jennifer MILCENT, agent administratif à la mairie, s'est vu proposer un emploi à temps plein sur la commune de Pruillé-le-Chétif à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle a bien évidemment accepté cette chance de travailler à plein temps dans une structure où elle réalisait déjà 20 heures.

Pour permettre le remplacement de Madame Jennifer MILCENT, Madame Valérie THOMAS a été embauchée le lundi 12 novembre à raison de 15 heures par semaine. Son contrat se terminera le 31 décembre de cette année, et pourra être reconduit.

Madame THOMAS est âgée de 43 ans et elle est domiciliée à Conlie. Elle est titulaire d'un Bac C, d'un DEUG de Sciences, d'une licence de mathématiques en 1998 et d'un titre de secrétaire comptable en 2017 (AFPA).

Elle a les mêmes créneaux horaires que ceux pratiqués par Madame MILCENT, plus 5 heures le vendredi.



Madame THOMAS succède à Madame MILCENT au poste d'agent administratif (secrétaire de mairie)

3- Notre Communauté de Commune : La 4CPS

La 4CPS a des compétences multiples: La compétence Actions Sociales - Petite Enfance, la compétence Aménagement - PLUI, la compétence Economique, la compétence Environnement, la compétence Equipements Culturels et enfin, la compétence Technologies de l'Information et de la Communication.

a- Commission Actions Sociales - Petite Enfance

À Conlie, le Pôle Petite Enfance est ouvert !

Le Pôle Petite Enfance intercommunal, "La Cabane au toit vert", à Conlie, est opérationnel depuis le mois de juin. Il a été inauguré le 29 septembre 2018 en présence de nombreux élus, habitants et usagers, assistantes maternelles, partenaires sociaux, agents communautaires et entrepreneurs ayant participé à la construction du bâtiment.



Ouvert depuis le début de l'été, ce Pôle Petite Enfance, situé rue du Val de Bouillé à Conlie, tout près du pôle intercommunal, a déjà accueilli une cinquantaine d'enfants du territoire, à la journée ou pour quelques heures, au sein du multi-accueil "P'tites pousses". Complémentaire du service apporté par les assistantes maternelles, elle correspond à un besoin exprimé par les familles du territoire. La cabane au toit vert intègre aussi le Relais Assistantes Maternelles (RAM), ainsi que le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Coût de l'investissement : 1,712 million d'euros dont 1,413 million d'euros pour la construction du bâtiment et l'aménagement du jardin. (Taux de subventionnement : 76 %)

Portage de repas à domicile un service communautaire

Piloté par l'association Familles Rurales et financé en grande partie par la Communauté de communes, le service de portage de repas à domicile propose ses services sur l'ensemble du territoire de la 4CPS.

Les repas sont distribués trois fois par semaine sur la base de menus que chaque bénéficiaire peut définir lui-même en fonction de ses goûts, mais aussi de ses impératifs médicaux. Le paiement s'effectue à l'unité.

Actuellement, plus de 50 habitants font régulièrement appel au service, qui permet aussi de lutter contre l'isolement des personnes.

Intervention sur les 25 communes de la Communauté de Communes :

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

- > Service assuré 7 jours /7 avec livraison 3 fois par semaine > Grande flexibilité d'utilisation
- > Un menu équilibré et diversifié
- > Respect des régimes alimentaires
- > Repas préparés par une entreprise agréée et contrôlés par une diététicienne
- > Service agréé par la Direction Départementale de la Protection des Populations et l'Aide Sociale Aux Adultes du Conseil Départemental



Pour avoir des informations sur le service de portage de repas :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi :

de 14h00 à 16h00

02 43 28 59 87 - 02 43 20 57 08

famillierurale.prd.conlie@orange.fr

Enfance / jeunesse : une compétence communautaire élargie

Dans le cadre de la définition des compétences facultatives d'intérêt communautaire, le Conseil communautaire a récemment voté le transfert, à la Communauté de communes (4CPS), de l'ensemble des activités dédiées à l'Enfance Jeunesse sur le territoire communautaire.

Ce choix s'inscrit dans la continuité des actions communautaires conduites dans le cadre de la compétence "Petite enfance". Il répond aussi à une volonté des élus d'harmoniser les services à l'échelle de la 4CPS, comme l'encourage la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), premier partenaire des collectivités dans le domaine de l'Enfance / Jeunesse. Cette décision fait suite à une étude préalable proposant cinq scénarios et concluant qu'il était plus judicieux de réaliser ce transfert, que de redonner cette charge aux communes.

Dans l'immédiat, cette prise de compétence n'aura aucune influence sur le service proposé aux jeunes du territoire communautaire et notamment aux 2 093 enfants âgés de 3 à 11 ans (qui représentent plus de 11 % de la population de la 4CPS). « La Communauté de communes va, par conventions, déléguer la gestion des activités pour l'enfance et la jeunesse aux associations et aux collectivités (communes et SIVOS) qui en ont actuellement la charge.

Ainsi, l'ALSH de Bernay-en-Champagne (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui était depuis sa création conduit par le SIVOS de la Champagne, sera désormais géré par la 4CPS.

Dès début 2019, les élus communautaires vont étudier l'harmonisation des tarifs, qui intégreront le quotient familial, ainsi que le fonctionnement de l'ensemble des animations, dans une logique de mutualisation et d'optimisation.

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

b- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: L'élaboration du PLUi franchit une nouvelle étape !

Après la phase de diagnostic qui s'est achevée en début d'année, la rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se termine à son tour. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) entre désormais dans sa troisième étape : le zonage du territoire.

A l'issue d'une soixantaine de réunions, dans lesquelles se sont investis 175 élus municipaux de la 4CPS, quatre principaux axes de développement ont été inscrits dans ce PADD. Ce dernier est en phase de rédaction et doit être présenté aux habitants au cours du premier semestre 2019, à l'occasion de réunions publiques où chacun pourra s'exprimer.

Les quatre axes retenus sont les suivants :

Mettre en place une stratégie de développement différenciée du territoire, avec des objectifs de densité d'habitat et démographique différents selon la commune.

Mettre en place une politique économique ambitieuse en s'appuyant sur les ZA existantes

Renforcer la vocation touristique du territoire

Préserver l'environnement et le paysage

Vous pouvez consulter les documents et les informations concernant le PLUi, obtenir les dates de réunions publiques sur le site Internet qui lui est dédié : > www.plui.4cps.fr

c- Environnement:

Le tri des déchets élargi et facilité

À partir du 1er mars 2019, les habitants de la Communauté de communes (4CPS) pourront mettre en vrac l'ensemble des emballages et sacs plastiques dans les conteneurs de tri, y compris les pots de yaourts, les films qui recouvrent les courriers ...



Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

« Cette extension des consignes de tri est possible grâce aux progrès techniques et aux investissements effectués par Valor Pôle 72, le centre de tri du Mans avec lequel travaille la 4CPS, explique Dominique Genest, Vice-président de la Communauté de communes en charge de la Protection de l'Environnement. Comme l'affirme le slogan de CITEO, l'organisme national qui soutient financièrement le tri des emballages et papiers graphiques: "Tous les emballages se trient !" »

De même, il n'y aura **désormais plus que deux catégories de bacs de tri sur tous les Points d'Apport Volontaire** de la Communauté de communes : l'un pour le verre, le second pour tous les autres emballages triés (papiers, journaux, plastiques, conserves...). « Dans cette optique, tous les conteneurs vont être munis d'ouverture plus larges et plus hautes qui seront mieux adaptées aux cartons plus imposants et aux gros contenants en plastique, poursuit Dominique Genest. De même, nous allons modifier la signalétique et éditer un premier guide de tri à l'échelle de la 4CPS pour expliquer tous ces changements. »

Cette évolution du tri doit avoir pour première conséquence de faire diminuer significativement les tonnages d'ordures ménagères non triées et déposées dans les sacs fournis par la 4CPS. « C'est pourquoi nous allons diminuer la quantité de sacs fournis à chaque foyer, prévient Dominique Genest, rappelant que ces sacs sont distribués en janvier dans les mairies et à partir de février au Pôle intercommunal à Conlie et dans les locaux de la Communauté de communes à Sillé-le-Guillaume.

A terme, l'évolution des consignes de tri devrait, ainsi, permettre de générer des économies et, dès à présent, elle contribue à mieux protéger l'environnement. »

Important

- > **Il est inutile de laver vos pots d'emballages plastiques avant de les mettre au recyclage,**
- > **Il ne faut pas empiler les emballages les uns dans les autres,**
- > **Il faut les déposer en vrac dans le conteneur, une fois que vous les avez consommés.**

Dates des reports de collecte des ordures ménagères (1er semestre) :

Tournées du lundi 22 avril 2019 (Lundi de Pâques)

> Mercredi 24 avril : Bernay-en-Champagne (Ouest)

Tournées du lundi 10 juin 2019 (Lundi de Pentecôte)

> Mercredi 12 juin : Bernay-en-Champagne (Ouest)

Horaires de vos déchèteries (voir rubrique renseignements pratiques)

- > L'entrée du dernier véhicule doit se faire 15 minutes avant la fermeture,
- > Les déchèteries intercommunales sont fermées les jours fériés.

SPANC : de nouveaux contrôles

Conformément à la loi, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) va effectuer un nouveau diagnostic des installations d'assainissement autonomes, en commençant par se rendre dans les habitations où les dispositifs avaient été déclarés non conformes lors de la première visite. « Nous espérons que les propriétaires auront tenu compte des remarques transmises à l'issue de la première visite et se seront, ainsi, attachés à mieux préserver leur environnement », souligne Dominique Genest.

Le Vice-président de la Communauté de communes rappelle également que le contrôle des installations d'assainissement non collectif est obligatoire en cas de vente d'un bien immobilier. « Le nouveau propriétaire dispose, ensuite, d'une année pour se mettre en conformité. »

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale



GEMAPI : se met en place

Depuis le 1er janvier 2018, les communautés de communes ont l'obligation de mettre en oeuvre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). « Au vu des inondations que le département a connu au printemps, il est probable que nous devons réaliser certains travaux dans les années à venir. Dans l'immédiat, il faut que se mettent en place les nouvelles structures chargées d'entretenir les cours d'eau, de réaliser les aménagements nécessaires et d'élaborer des plans de prévention des inondations. Notre Communauté de communes devrait, dans cette perspective, adhérer à quatre syndicats créés pour gérer la Sarthe, ses affluents et les rivières alentour, explique Dominique Genest, Vice-président de la Communauté de communes en charge de la Protection de l'Environnement. Cette phase de structuration est en cours et nous étudions le montant des adhésions aux syndicats. Celles-ci seront déterminées en fonction des coûts de fonctionnement et d'investissement qui ressortiront des études préalables. »

e- Equipements Culturels:

La maison de la musique s'implante à Conlie

Comme l'avaient annoncé les élus de la Communauté de communes (4CPS), la Maison de la Musique, dont le siège est à Sillé-le-Guillaume, propose des cours à Conlie depuis la rentrée de septembre 2018.

Disposant de deux salles, l'une au collège, l'autre à côté de l'école primaire (rue du Docteur Repin), les professeurs de l'établissement assurent le parcours de formation déjà mis en place à Sillé-le-Guillaume (éveil musical, formation musicale, initiation aux instruments) et donnent des cours de guitare et de piano. De plus, comme dans les collèges silléens, une classe orchestre a également été créée, à raison d'une heure trente d'enseignement par semaine, au sein du collège André-Pioger.

Dès à présent, l'ouverture de ces nouveaux sites d'enseignement a permis à la Maison de la Musique de conquérir un nouveau public issu principalement des communes limitrophes à Conlie. « Désormais, il nous faut renforcer la communication pour monter plus encore en puissance », ajoute Ginette Sybille.



4- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Le SIVOS de la Champagne, c'est à dire le **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire**, rassemble à ce jour **3 communes** : Bernay-en-Champagne, Neuvy-en-Champagne et Ruillé-en-Champagne. S'ajoute à cet effectif, 7 enfants hors communes.

Le syndicat a pour objet d'exercer en leur lieu et place des communes adhérentes les compétences à vocation extrascolaire des cycles maternelles et élémentaires. Il a notamment la responsabilité de la mise en œuvre du transport scolaire, de l'accueil des enfants du matin et du soir, et de la surveillance du temps du midi et de la pose méridienne.

A- Les changements notables de la rentrée scolaire 2018:

L'année 2018 aura été marquée par le retour de la semaine d'école à 4 jours, de la fin des TAP et par la fermeture de la classe de Ruillé-en-Champagne.

Retour à la semaine d'école à 4 jours et la fin des TAP:

Suite aux élections présidentielles, le nouveau gouvernement, par décret adopté en juin 2017, autorisait le retour de la semaine d'école 4 jours pour les écoles primaires. Au niveau national et dès la rentrée de septembre 2017, près de la moitié d'entre elles ont opté pour cette solution. Au sein du Rassemblement Pédagogique Intercommunal de La Champagne, nous avons préféré prendre le temps de la réflexion. Cependant, le Préfet de la Sarthe nous a fait savoir que nous devions nous positionner en vue de la rentrée scolaire 2018.

Les résultats de l'enquête menée auprès des familles au sujet des rythmes scolaires a fait apparaître qu'une minorité des familles qui fréquentent l'école, souhaitait le maintien de la semaine à 4,5 jours. Aussi, Le Conseil d'école de février et le Comité du SIVOS de mars, confirmaient **le retour de la semaine des 4 jours à compter de la rentrée 2018, et par ricochet la fin des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP).**

Fermeture d'une classe:

Les mairies du RPI de la Champagne ont été prévenues le mercredi 7 février de la décision de Monsieur le Directeur Académique de fermer une classe sur le RPI de la Champagne. Cette décision est motivée par la projection d'un effectif à la rentrée 2018 à au moins -11 élèves en dessous du seuil de fermeture.

Ni la rencontre entre les élus et Monsieur Rémi MONBRUN (Inspecteur académique le Mans Ouest), ni la manifestation à la Préfecture du Mans, n'a pu infléchir cette décision annoncée de fermeture.



Il restait à déterminer quelle serait la commune qui se verrait amputer d'une classe. C'est ainsi que le 29 mars, élus et représentants de parents se retrouvèrent à la mairie de Neuvy-en-Champagne. Chacun a pu avancer les arguments qui motivaient sa position. Si Madame LEBRUN, maire de Ruillé, faisait valoir la sienne, toutes les autres personnes autour de la table semblaient défendre l'avis de ne conserver que 2 sites. Encouragés par l'avis formulé par l'équipe enseignante et par les possibilités offertes par les structures de chaque site, les élus ont finalement arrêté une

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

répartition de 4 classes sur 2 sites: 2 classes à Bernay-en-Champagne et 2 classes à Neuvy-en-Champagne. Madame LEBRUN, fortement attachée à l'école de son village a eu bien du mal à entrevoir cette orientation qui était pour elle, synonyme de déchirement. La nouvelle organisation adoptée permet toutefois à la commune de Ruillé de pouvoir conserver son code NRE (Numéro de référence école).

Nouvelle répartition des élèves sur le RPI de la Champagne:

Voici la répartition des 75 enfants au sein des 4 classes du RPI:

Ecole de Bernay-en-Champagne: 34 enfants

Directrice, Madame Catherine BEQUIN: Petite Section maternelle (07 enfants) – Moyenne Section (10 enfants)

Madame Camille JACQUEMIER: Classe Grande Section (08 enfants) – CP (09 enfants)

Ecole de Neuvy-en-champagne: 41 enfants

Madame Marie LANDAIS: Classe CE1 (07 enfants) – Classe CE2 (11 enfants)

Directrice, Madame Julie RENOUARD: Classe CM1 (12 enfants) – CM2 (11 enfants)



B- L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire (ou garderie périscolaire) se fait uniquement à l'école de Bernay-en-Champagne.

Voici les horaires de la semaine:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Matin	soir
07h00 – 08h40	16h40 – 18h30

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

Le SIVOS a signé une convention de partenariat Enfance-Jeunesse avec la CAF de la Sarthe. Trois tarifs sont donc pratiqués en fonction du quotient familial des parents. Il faut fournir une attestation de quotient familial dès la rentrée scolaire, faute de quoi le tarif supérieur est appliqué.

Les tarifs de la garderie vont changer au 1er janvier 2019 et intégreront le coût du goûter de fin d'après-midi.

⚠ Tarifs garderie Au 1er janvier 2019	Quotient Familial	Quotient Familial	Quotient Familial
	≤ à 600 €	601 à 900 €	> à 900 €
Matin	2,05 €	2,20 €	2,50 €
Soir (avec goûter)	2,00 €	2,10 €	2,35 €
Journée	3,25 €	3,45 €	3,90 €

Le nombre de familles intéressées par un mode de garderie le mercredi n'a pas permis de mettre en place une solution sur la commune de Bernay-en-Champagne. Les parents en quête de solution, peuvent toujours se tourner vers le Centre Social de Conlie qui propose une **garderie le mercredi**.

C- récréation du midi:

Toutes les récréations du midi se font dans la commune où sont scolarisés les enfants.

D- Carte de transport scolaire:

Le montant de la participation des familles pour le transport des élèves des SIVOS, a été fixé par le Conseil Départemental à 49€/an par enfant, ce qui correspond à 5% du coût réel de ce transport. Attention, selon une annonce, elle passera à 60€ pour la rentrée de septembre 2019.

E- Centre de loisirs sans hébergement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a été reconduit l'été dernier pendant 4 semaines: du 09 juillet au 28 juillet 2017 et du 27 août au 31 août 2017. Le thème retenu était "*Viens apprendre à mieux manger et à te bouger*". Une très belle réussite encore cette année avec une participation de 17 à 33 enfants par semaine.



Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

F- Cantine scolaire:

Les menus sont consultables sur le site de la mairie de Bernay-en-Champagne: <http://www.bernay-en-champagne.fr>

Tous les enfants mangent au même service de 11h55 à 12h45. Le prix du **repas est fixé à 3,40 € pour 2018/2019.**

- Un règlement a été institué et signé par les parents, merci de le respecter.
- L'inscription des enfants est obligatoire avant tout repas pris à la cantine. Rappelons à tous les parents que les factures sont à payer à la trésorerie de Conlie dès réception de celles-ci.
- La centrale de cuisine qui prépare les repas, nous oblige à faire les commandes 8 jours avant. De ce fait, les enfants qui ne mangent pas habituellement peuvent quand même s'inscrire sous réserve que les parents le fassent savoir une semaine avant à Madame SERIZAY au (06 47 43 40 52). Pour **les cas très exceptionnels** (comme maladie, accident, hospitalisation, décès, grève des transports) faire la demande auprès de Madame SERIZAY qui jugera alors de la recevabilité de la requête.
- Toute absence à la cantine doit être **signalée le matin avant 9 h 00** (*message sur répondeur au 02 43 20 79 81: donner les nom et prénom de l'enfant absent*) faute de quoi le repas sera facturé. Si maladie, fournir un certificat médical ou une copie de l'ordonnance (**si absence non justifiée, les repas ne seront déductibles que dans la limite de 3 repas pour l'année scolaire.**)

G- Aléas Climatiques et grèves:

Le SIVOS a décidé de reconduire le même dispositif que pour les années précédentes pendant les périodes d'aléas climatiques et de grève. A savoir:

- **Absence de transport connue la veille pour cause d'intempéries**

Si les instituteurs sont présents (s'informer avant de conduire les enfants à l'école)

- Les enfants pourront rejoindre **l'école de leur commune de référence** (Spécifiée dans le carnet scolaire) et la quitter le soir par les soins de leurs parents...
- Les enfants dont l'école de référence est Neuvy-en-Champagne, devront apporter impérativement leur repas du midi (les repas ne seront pas réchauffés). Une salle sera mise à leur disposition par la mairie. Ils seront sous la surveillance d'une ou deux personnes sous la responsabilité du SIVOS.
- Nous acceptons l'aide bénévole de parents pour encadrer les enfants le midi.

- **Absence de transport connue le matin même (intempéries)**

Dans ce cas, les parents devront privilégier l'absentéisme des enfants car le SIVOS ne pourra prévoir aucune organisation, ne sachant pas si le personnel d'encadrement et les institutrices seront présents

- **Absence de transport pour motif de grève connue au moins 24 h à l'avance et si la grève ne concerne que notre transporteur.**

Les enfants rejoignent l'école de la commune de référence qui leur a été attribuée.

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

- **Grève des enseignants**

Privilégier l'absentéisme des enfants. Nous ne pourrions accueillir qu'un minimum d'enfants dans le cadre du service réduit.

- **Accueil périscolaire en période d'intempéries**

Il ne sera assuré que si les agents peuvent eux même se déplacer.

Téléphoner: au Président du SIVOS Mr HULOT 06.32.25.99.81, ou la Vice Présidente Mme SERIZAY au 06.47.43.40.52, ou alors les écoles : 02.43.20.70.88 / 02.43.20.76.09

Pour Neuvy-en-champagne: Alexandra HUGERON (06.83.59.09.22) et Nathalie MARTIN (06.22.42.89.65)

Pour Bernay-en-Champagne: Angélique PASSELANDE (06.85.35.41.03) et Nicolas BAYART (06.30.50.20.07)

Ou l'un de leurs suppléants: Yoan FONTAINE (06 13 63 33 60), Geoffroy MARTIN (06 85 60 27 93) et Mélanie JOLY (06.67.67.07.29).

Pour prendre contact avec les représentants des parents d'élèves, il est possible d'écrire à l'adresse mail suivante: parentsrpichampagne72@yahoo.com

5- Station Verte de Vacances de la Petite Charnie

En cette année 2018, la Station Verte de la petite Charnie a essentiellement travaillé en partenariat avec l'office du tourisme de la 4CPS pour développer des circuits touristiques à thème sur notre territoire.

Cet été des journées découverte de notre patrimoine ont été développées

sur notre territoire : visites guidées organisées sur la Station Verte (2 journées au cours de l'été). Lors des journées du patrimoine, ces visites guidées se sont développées sur les communes de Neuvy en Champagne, Bernay en Champagne, Ruillé en Champagne en mettant le phare sur nos bâtiments civils et religieux et l'origine de nos villages (notamment à Neuvy en Champagne).

Le Château de Sourches à Saint Symphorien a ouvert ses portes aux visiteurs cet été et lors des journées du patrimoine. Le conservatoire de la Pivoine (Château de Sourches) a bénéficié de nombreux visiteurs pendant la période mi-mai mi-juin.

Kani-Rando et le Paradis de la Charnie de Saint Symphorien ont également fait valoir leurs activités en cette période estivale, où de nombreux touristes sont venus leur rendre visite.

De nouveaux gîtes et chambres d'hôtes ont ouvert sur le territoire de la Station Verte.

L'inventaire de toutes les prestations est à refaire en 2019 pour abonder le site de la Station Verte et accentuer la communication au moyen de plaquettes pour ancrer « le label Station Verte au cœur du terroir ». Nous devons à nouveau nous réunir pour qualifier notre offre touristique et répondre à la



Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

demande d'une clientèle à la recherche d'un tourisme de nature, de partage et d'authenticité, en lien avec l'office du tourisme et la commission tourisme de la 4CPS.

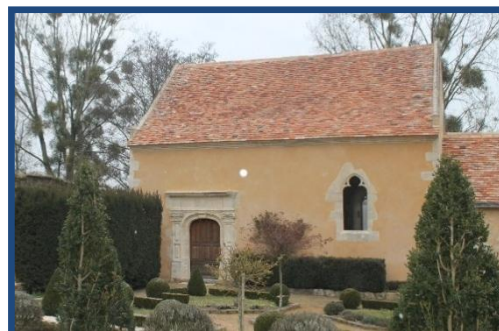
Nous constatons que nos infrastructures mises en place pour ce faire, fonctionnent dans ce sens. Par exemple l'aire de camping-cars de Ruillé en Champagne accueille 100 campings cars par an ce qui génère de l'économie locale sur notre territoire et met en valeur nos villages. Le camping de Tennie et toutes les infrastructures développées autour, permet la venue de nombreux touristes. Grâce aux propriétaires privés et aux investissements publics habilités pour le tourisme, à nos commerçants, nous avons le potentiel pour développer le tourisme vert sur la Station Verte de la petite Charnie.

Notre patrimoine local, de plus en plus réhabilité, grâce aux collectivités locales (ex : gîte communal de Rouez en Champagne) et aux propriétaires privés qui s'investissent dans ce sens (ex : la chapelle de la Roche Couason à Ruillé en Champagne) offre aux touristes passionnés d'histoire locale, une nouvelle lisibilité de notre territoire.

Vivre dans une Station Verte, c'est bénéficier d'un ensemble de services dans un cadre de vie préservé. Ce label est un indicateur du « bien-vivre » et un gage de vitalité touristique et économique qui participe à la mise en valeur de notre terroir (productions locales, patrimoine, évènements particuliers).

De nombreux évènements ont contribué à développer cette image, au cours de l'année 2018 :

- Expositions de peintres et journée des peintres à Ruillé en Champagne ;
- Fête de la Chasse et de la Nature au Château des Sourches à Saint Symphorien ;
- Journées sportives avec manches régionales (vélo, VTT) à Bordigné à Bernay en Champagne ;
- Fête de la Force à Tennie ;
- Fête de la Pêche à Bernay en Champagne et Tennie ;
- Inauguration des nouvelles infrastructures à Rouez en Champagne.



Au cours de 2019, nous tenterons d'ancrer le label de la Station Verte de notre territoire que nous avons la chance de posséder, dans un projet de développement touristique en partenariat avec l'office de tourisme.

F LEBRUN, Présidente de la Station Verte, Maire de Ruillé en Champagne.

6- Autres Informations:

a- Portage de repas à domicile :



Secteur de Conlie et Sillé le Guillaume

Ce service créé en 2006 est plus que jamais indispensable sur le territoire. Il permet, en complément du soutien à domicile et des soins infirmiers, le maintien le plus longtemps possible des personnes âgées à leur domicile. Il est ouvert également à toute personne en perte d'autonomie ou en convalescence.

Quelques bénévoles et 2 salariées, travaillent pour une meilleure qualité de service, avec le souci permanent de satisfaire les bénéficiaires et ce, en lien avec le fournisseur Prestalim's en lui communiquant les remarques recueillies auprès des utilisateurs.



Chaque menu est personnalisé : choix entre 3 entrées, 3 viandes, 3 légumes, 4 fromages, 3 desserts.

Cette association soutenue par la 4CPS (communauté de Communes de la champagne Conlinoise et du Pays de Sillé) propose le portage de repas livrés en liaison froide et à réchauffer à domicile. Possibilité d'avoir des menus de régime (sans sel, sans sucre, sans graisse...) et des repas à texture modifiée pour les personnes ayant des problèmes de dentition.

Coût d'un repas complet (tarif 2018) livré à domicile : 8,26 € : entrée, viande, légumes, dessert (9,10 € si potage et fromage en plus). Ce montant varie en fonction de ce que prend la personne.

Ce service peut être utilisé avec beaucoup de souplesse :

- De façon permanente pour un à sept jours par semaine au choix de l'utilisateur.
- De façon temporaire : quelques jours lors d'une convalescence ou pendant la saison hivernale.

Pour information :

- habilitation à l'aide sociale du Conseil Départemental.
- possibilité d'aide financière pour les personnes à faibles revenus.
- Déduction fiscale/crédit d'impôts sur la partie service dans les limites fixées au code général des Impôts
- Se renseigner au CLIC de Conlie 02 43 27 95 62
- A la Mairie de votre commune



Pour tous renseignements et inscriptions :

Permanences les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h et le mercredi de 9h à 12h

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE Zone artisanale de la 4C 72240 Conlie

N° Tél 02 43 28 59 87 ou 02 43 20 57 08

Mail : famillerurale.pdr.conlie@orange.fr

Site internet : http://www.famillesrurales.org/champagne_conlinoise

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

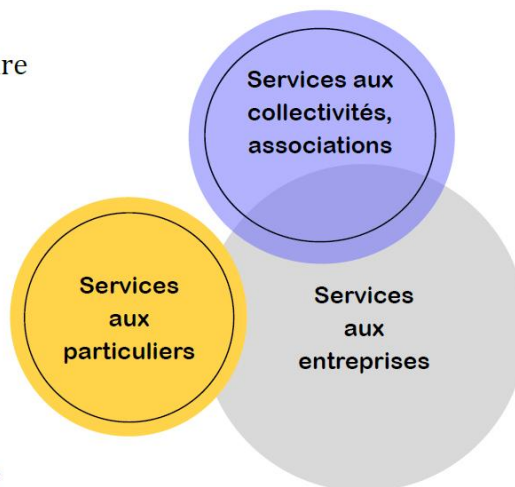
b- Association Solidarité Travail :

Association Intermédiaire



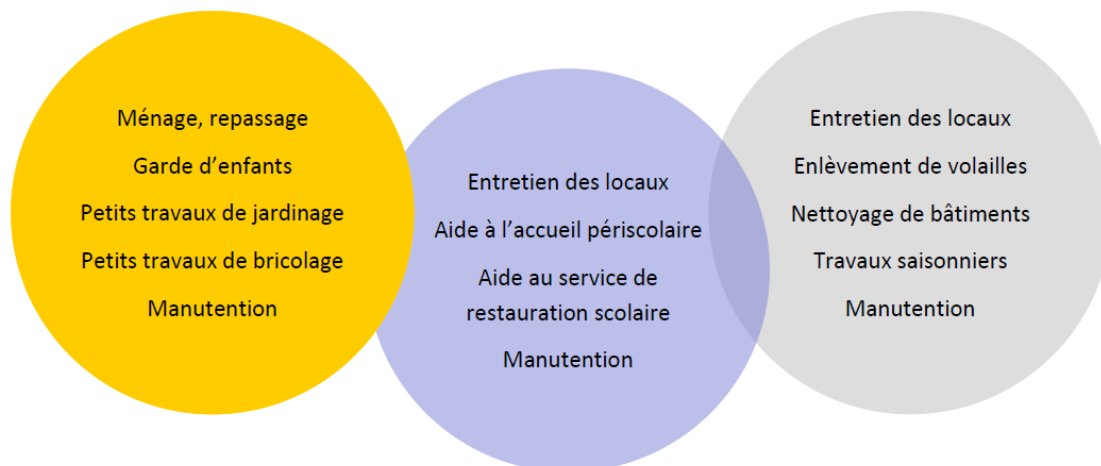
3 rue de Cures
72240 Conlie

02 44 81 73 41
contact@solidarite-travail.fr



Une utilisation souple et simple :

- Aucune démarche administrative
- Aucun engagement dans le temps et la durée
- Un service de proximité
- Une déduction fiscale ou un crédit d'impôt selon la loi en vigueur pour les emplois familiaux



c- Aide à Domicile en Milieu Rural :

L'ADMR : est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Les nouvelles de la vie communale et intercommunale

- Entretien du logement, repassage
- Aide avant et après la maternité
- Garde d'enfants
- Aide au lever, au coucher
- Aide à la préparation des repas
- Accompagnement, promenade, courses
- Téléassistance au domicile ou mobile

Maison des services ADMR "Agglomération mancelle",

5 bis BD Paul Chantrel

72000 Le Mans

Tél : 02 43 23 99 66

Ouverture :

Du lundi au vendredi 9H00 -13H00 / 14H00 - 17H00

Mercredi 9H00 -13H00

Site internet www.admr72.com

d- Pluviométrie 2018:

Roland GAUTIER grâce à ses relevés permet d'établir la pluviométrie pour l'année 2018 à 899 mm d'eau. Nous pouvons qualifier l'année écoulée comme étant une année arrosée, puisque la moyenne sarthoise se situe autour de 775 mm / an (références de la station d'Yvré l'Evêque sur les 5 dernières années).

Après un premier semestre particulièrement humide et froid, la période estivale aura été particulièrement chaude avec de très gros pics de chaleur. Depuis le mois de novembre notre région du grand ouest, connaît des températures de saison.

pluviométrie	Décembre 2015 + l'année 2016	Décembre 2016 + l'année 2017	Décembre 2017 + l'année 2018
Décembre	20	20	122
Janvier	83	34	133
Février	57	67	70
Mars	78	61	123
Avril	68	12	49
Mai	77	55	66
Juin	51	29	77
Juillet	03	42	22
Août	15	81	38
Septembre	26	64	13
Octobre	29	24	38
Novembre	77	64	148
MONTANT TOTAL	584	553	899



Les temps forts passés et à venir

1- Réunion publique pour la création d'une commune nouvelle:

Maurice Hamelin, maire de Neuvy-en-Champagne, et Vincent Hulot, maire de Bernay-en-Champagne, ont présenté le projet de fusion des communes à la population le vendredi 7 septembre à Neuvy et lendemain matin à Bernay. Ce projet longuement débattu au sein des conseils municipaux, devait pour espérer voir le jour obtenir l'approbation des administrés. C'est pourquoi les élus des deux communes avaient convié par courrier toute la population à des réunions d'information.

A cette occasion, les administrés qui le souhaitaient ont pu entendre les arguments en faveur d'une fusion entre Neuvy-en-Champagne et Bernay-en-Champagne. Les élus ont mis en avant la nécessité de pouvoir espérer continuer à peser dans les décisions sur le territoire, de maintenir le niveau des aides de l'état et d'anticiper sur d'éventuelles fusions imposées.

Pour Maurice HAMELIN « *Cette idée n'est pas nouvelle, déjà en 1809, l'hypothèse avait été étudiée. Mais selon les historiens, c'est Bernay, à cette époque, qui n'avait pas souhaité s'y rallier. Aujourd'hui, avec les transferts de compétences à la communauté de communes, la baisse des dotations... nos petites communes vont avoir de grosses difficultés à exister et à peser dans les instances décisionnaires.* »



Réunion publique à Neuvy....



....et le lendemain à Bernay

Si le choix du futur nom, l'urgence de la prise de décision et l'organisation de la mutualisation des moyens matériels et humains suscitent quelques questions dans le public, les personnes présentes lors des deux réunions, se sont dites favorables à la fusion.

Vincent HULOT reconnaît que « *Les choses sont précipitées, mais 2019, année pré-électorale, interdit toute prise de décision. Aussi, pour bénéficier d'une bonification de dotation, cette décision doit être prise en octobre pour espérer une application pour le 1^{er} janvier 2019.* »

Si la décision appartient aux deux municipalités, il est bon de prendre connaissance des avis de la population. « *Je tiens, et Maurice Hamelin également, à prendre le pouls de nos concitoyens. Les enjeux méritent explications et dialogues. Avec de moins en moins de compétences, nos communes doivent agir pour surmonter la baisse des dotations de l'Etat, un mariage choisi est préférable à une fusion imposée*», indique Vincent HULOT. Une belle complémentarité existe entre les deux communes, tant sur le plan des équipements collectifs, salle des fêtes, mairie, etc. , que des personnels communaux avec la pyramide des âges. « *Nous n'avons rien à perdre, et si nous créons une commune nouvelle pour début 2019, nous bénéficierons d'une bonification des dotations, ce n'est pas négligeable quand les budgets sont serrés*», argumentent en commun les deux maires à la population présente. La discussion très ouverte anticipe favorablement un rapprochement des deux villages. « *A deux, nous sommes plus forts...* ». En effet, avec le passage à 925 habitants (545 habitants à Bernay et 380 à Neuvy), la nouvelle commune pèsera plus fort au sein du conseil communautaire.

Confortés par le bon accueil de ce projet par les citoyens des deux communes, les conseil municipaux réunis le 24 septembre à la même heure, mais dans leur mairie respective, se sont prononcés en

Les temps forts passés et à venir

faveur de la création d'une commune nouvelle. Celle-ci prendrait effet au 1er janvier 2019 et porterait le nom de Bernay-Neuvy-en-Champagne.

2- Commémoration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre:

Pour commémorer le centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, la commune de Bernay-en-Champagne a tenu à marquer cet événement en y associant les élus et habitants de Neuvy-en-Champagne, ainsi que quelques partenaires privilégiés.

Etaient présents autour de la population et des élus municipaux, l'Adjudant LUAIS de la brigade de gendarmerie de Conlie, le lieutenant PILLET appartenant au corps de la Légion Etrangère, une partie des pompiers de la caserne de Saint-Symphorien, les représentants des Anciens Combattants, les enfants de la classe de CM2 de Madame RENOUARD, et les musiciens de l'Harmonie Sainte Cécile.

Parti à 11h45 de la place de la mairie, le cortège accompagné de l'Harmonie Sainte Cécile a emprunté la route du Mans, pour se rendre au monument aux morts situé dans le cimetière. Malgré la grosse averse tombée le matin même, c'est sous une petite pluie fine que s'est déroulée la manifestation, sans pour cela la perturber.



Dans son discours, Monsieur le Maire a tout d'abord rappelé que si *"la guerre s'était terminée par la victoire, elle avait néanmoins le goût amer des défaites, puisque près de 1 400 000 soldats français y laissèrent la vie, sans oublier les 3 600 000 soldats traumatisés, blessés, mutilés ou gazés"*. Il a ensuite invité à ne pas tomber dans les errances du passé, celles qui donnent l'illusion de croire que le conflit armé reste l'unique solution qui puisse résoudre les difficultés rencontrés entre les peuples. Monsieur le Maire a enfin fait appel à rester lucide et à toujours défendre cette liberté qui nous est si chère à tous.

Après la levée des drapeaux réalisée par des enfants, le rappel des soldats de nos deux communes morts pour la France et le dépôt d'œilletts blancs, trois gerbes furent déposées devant le monument. Ces fleurs furent déposées avec la participation des enfants, par l'adjudant de gendarmerie LUAIS, Monsieur le Maire et un membre des Anciens Combattants.

Les temps forts passés et à venir

Un poème de Guillaume APPOLINAIRE fut ensuite récité par les élèves de la classe de CM2 de Neuvy qui entonnèrent peu après deux chants, dont l'émouvant "né en 17 à Leidenstadt" de Jean-Jacques GOLDMAN.

Plus d'une centaine de personnes se trouvèrent à la cantine pour partager le vin d'honneur et les brioches offertes pour l'occasion par la municipalité. Monsieur Claude LEBOUCHER, Président des Anciens Combattants, a manifesté à cette occasion, sa grande satisfaction d'avoir fêté cette commémoration avec de nombreux enfants et une population mobilisés pour l'occasion.

3- Visite commentée de Bernay-Neuville-en-Champagne:

Le 16 septembre dernier, l'Office de Tourisme de Sillé-Condrieu proposait une journée entièrement consacrée à la **Champagne Conlinoise** en choisissant de mettre la visite des communes de Neuville, Bernay et Ruillé, au programme de la Journée du patrimoine.

Tout au long de la journée de dimanche, une douzaine d'amateurs d'histoire locale ont traversé les époques et découvert les traces du passé..



Après cette introduction sur la géographie, l'animateur entra dans le vif du sujet et notamment sur l'histoire de Neuville-en-Champagne. L'époque la plus développée aura été l'antiquité, puisque les archéologues soupçonnent que Neuville était une agglomération importante lors de la période gallo-romaine. *« Nous nous sommes ensuite attardés sur le patrimoine bâti de la commune et plus particulièrement la découverte de la magnifique église romane dédiée à St Laurent. Ensuite les participants ont aimablement contribué à une démonstration en extérieur pour comprendre la construction des monuments au Haut Moyen-âge ».*

Avant de nous rendre à Ruillé, une halte était proposée à Bernay en Champagne, avec quatre étapes importantes : l'église (Une partie de l'édifice et le baptistère sont du XV^e siècle), le lavoir, les maisons remarquables et l'ouverture exceptionnelle de la Chapelle Sainte-Anne située dans le cimetière actuel.

Cette belle initiative a été encouragée par la géographie de la région, puisque le parcours suit le tracé de la Vègre. Tout le parcours était réalisé sur un seul axe qui aura nécessité cependant de prendre la voiture entre les trois villages. *« Nous sommes passés par les différents monuments des communes pour en donner les spécificités ainsi que leurs histoires pour en comprendre leurs originalités »* a précisé l'animateur conférencier de l'Office du tourisme, qui a clôturé le soir par ses mots *« L'intérêt des journées du patrimoine est d'ouvrir au public des monuments habituellement fermés, comme ici même avec l'ouverture exceptionnelle de la chapelle Sainte-Anne à Bernay-en-Champagne ».*

Une journée remplie de découvertes et d'anecdotes, entrecoupée par un pique-nique partagé au bord de la Vègre à Bernay et qui aura enchanté les participants

Les temps forts passés et à venir

4- Repas du CCAS offert aux aînés ruraux:

Dimanche 18 mars 2017, la municipalité de Bernay-en-Champagne avait donné rendez-vous aux personnes de la commune âgées de 65 ans et plus, pour le traditionnel repas des aînés de la commune.

Cette manifestation aura rassemblé 54 personnes : 35 aînés de la commune ainsi que 19 conseillers municipaux et conjoints. C'est tous les ans que la commune offre ce repas, aux habitants de + de 65 ans en signe de remerciement, de respect, mais aussi d'amitié, pour passer un moment partagé de chaleur humaine. Comme à chaque fois la bonne ambiance était au rendez-vous, avec en fin de repas la joie de chanter quelques refrains connus.



Yvonne CHEVREUX (à gauche) née en 1921 et Marie-Louise COLLET (à droite) née en 1919.

La municipalité a mis à l'honneur à cette occasion les deux femmes les plus âgées de l'assemblée. A savoir, Marie-Louise COLLET, née le 30 octobre 1919 à Rouez-en-Champagne, et Yvonne CHEVREUX, née à la ferme de Bordigné à Bernay-en-Champagne le 5 septembre 1921. Elles se sont toutes les deux prêtées aimablement à une photo de groupe remplie d'émotion.

5- Temps forts proposés pour l'année 2019:

Les temps forts de 2019, seront de la décision de la nouvelle municipalité constituée du rassemblement des 2 conseils municipaux existants. Cependant la traditionnelle cérémonie des vœux de la mairie est d'ors et déjà fixée.

Vœux de la mairie:

Avec la création de la commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne, la cérémonie des vœux de la mairie se déroulera le **vendredi 18 janvier à 20h00, salle Pierre Moreau de Neuvy.**

A cette occasion le maire nouvellement élu présidera cette soirée. C'est lors de la première séance du lundi 7 janvier 2019 qui réunira les 2 conseils municipaux, que le Maire et les Maires-adjoints de la commune nouvelle seront élus.

Merci de venir nombreux à cette première manifestation.

Renseignements pratiques

1- Horaires d'ouvertures:

a- De la mairie: tél: 02 43 20 70 18

Avec la création de la Commune Nouvelle, le siège de la mairie sera à Neuvy. Toutefois, il sera maintenu une mairie annexe à Bernay et ce pour trois ans.

Voici pour l'instant les horaires d'ouverture à Bernay:

Lundi de 15h00 à 17h30.

Mercredi de 10h00 à 12h00.

Vendredi après midi, uniquement sur rendez-vous

b- De l'agence postale:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 11h30.

c- De la gendarmerie de Conlie

Lundi et jeudi de 8h00 à 12h00

Mardi et samedi de 14h00 à 18h00

2- Collecte des ordures ménagères:

Les jours de collecte sont les suivants en fonction du secteur de la commune:

Lundi pour "Bordigné" et la route de Tennie.

Mardi matin pour le bourg et le reste de la commune.

Il est demandé à chaque usager de ne pas laisser le conteneur ou les sacs pendant plusieurs jours sur le trottoir ou sur l'espace public.

Si la collecte ne s'est pas réalisée le jour prévu, elle est souvent reportée au jeudi (téléphoner en Mairie ou se reporter à l'affichage extérieur). Cette situation peut survenir en cas de pannes ou d'incidents techniques sur le matériel de collecte et également en cas de maladie du personnel.

La collecte hebdomadaire des ordures ménagères s'effectuera uniquement en "**sacs marqués**" du Logo "**4CPS**". **Seuls ces sacs marqués seront collectés par les services de ramassage des ordures ménagères.**

⚠ Les sacs poubelles pourront être retirés en mairie de Bernay, au cours des trois permanences suivantes, entre 9h00 et midi: Samedi 5 janvier, mercredi 9 janvier et Samedi 12 janvier.

Même s'ils sont peu nombreux, plusieurs dépôts et abandons "sauvages" de déchets ont été constatés sur la commune. Selon la loi les contrevenants encourent une contravention de 2^{ème} classe dont le montant s'élève de 35 à 150 €.

Dans le point d'apport volontaire qui se situe dans la zone artisanale, il est demandé de bien y déposer, **à l'intérieur des conteneurs**, les produits uniquement recyclables. Attention, au cours de l'année en cours, la gamme des déchets recyclables va s'élargir en acceptant notamment les pots de yaourt (Se référer au chapitre "Notre communauté de communes" de ce présent bulletin).

Renseignements pratiques

3- Jours de marché et commerçants ambulants:

Présence de plusieurs commerces sur le parking de la Mairie :

Jeudi matin:

Poissonnerie: la "grande marée"

Dimanche matin:

Primeur fruits et légumes: Djamel Moutadjer de St Denis d'Orques.



4- Artisans et commerçants de la communes:

Boulangerie, pâtisserie

"Le Palais de la Gourmandise"

2, rue de Neuvy

Tél. : 02.43.20.78.11.

Bar, jeux, restaurant, tabac

« Le Relais en Champagne »

Madame Pierrette Lesueur

8, rue de Neuvy

Tél. : 02.43.25.66.91.

Maçonnerie générale,

terrassement et rénovation

S.A.R.L. Gramont-Geslin

3, rue de Loué

Tél. : 02.43.24.68.42.

Producteur local

Les escargots des Vauchouans

Mme NEUPERT-LEBOUCHER Anke

"Les Vauchouans"

Tél: 02.43.29.51.92.

Charpente, couverture

Monsieur et Madame Lepлу Michel

5, rue de la Petite Métairie

Tél. : 02.43.20.76.15.

Chauffage, électricité, plomberie

SARL 2LG

Monsieur Le Gouic Olivier

4, rue de Neuvy

Tél. : 02.43.20.70.39.

Garage - Carrosserie de la Champagne

S.A.R.L garage de la Champagne

Ludovic et Nicolas Serizay

Zone Artisanale de la Champagne

Tél. : 02.43.20.74.34

Collecte de céréales

et de produits du sol

S.A.S. Maurice Féraud

30, rue de Neuvy

Tél. : 02.43.20.70.14.

Gîte de groupe

Madame REBEU Marjorie

« Le Manoir de Nourray »

Tél. : 06.68.06.49.49

Rénovation de cuisines,

salles de bain et mobiliers

Monsieur Plivard Vincent

4, impasse de la Grange Piot

Tél. : 02.43.20.30.11.

Transports

Transports Gillet-Maine

Zone d'Activités

Tél. : 02.43.20.71.51.

Maçonnerie

Monsieur Rodrigues Jérôme

1, impasse de la Grange Piot

Tél. : 02.43.27.39.26.

Renseignements pratiques

5- Informations pratiques:

Mairie: Tél: 02 43 20 70 18

Ouverture au public (jusqu'à nouvelle

Lundi de 15h00 à 17h30.

Mercredi de 10h00 à 12h00.

Vendredi après midi, uniquement sur rendez-vous

⚠ Attention, à partir du 1er janvier 2019 la cantine scolaire ne pourra plus être louée. Vous pourrez par contre avoir la possibilité de louer la salle Pierre Moreau de Neuvy. Vous rapprocher pour cela des services de la mairie.

Courriel: Mairie.bernayneuvy@orange.fr

Web: www.bernay-en-champagne.fr

Gendarmerie de Conlie: Tél: 02 43 20 50 13

Lieu-dit: Le Grand Chemin

Permanences: Mardi et samedi de 14h00 à 18h00



Agence postale: Tél: 02 43 20 70 88

Ouverte le Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 11h30.

Pompiers

Tél: 18

Ecoles publiques: Tél: 02 43 20 70 88

Route du Mans

Cantine scolaire: Tél: 02 43 20 70 88

Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h00

Accueil Périscolaire: Tél: 02 43 20 70 88

Route du Mans

Ouvert de 7h00 à 8h40 et de 16h00 à 18h30

Boulangerie: Tél. : 02.43.20.78.11

Ouvert tous les jours de 7h00-13h30 et de 15h30 à 19h30.

Fermeture le: Mercredi toute la journée,
et dimanche à 13h00



Le Relais de la Champagne: Tél: 02 43 25 66 91

10, rue de Neuvy

Ouvert tous les jours de 7h00-19h30 (à 8h00 le samedi et le dimanche)

Fermeture le: Mardi après-midi à partir de 14h00,
Jeudi de 14h00 à 17h00,
et dimanche à partir de 13h30

Pôle Intercommunal: Tél: 43 52 11 67

4, rue de Gaucher - 72 240 Conlie

Renseignements pratiques

Courriel: contact@4c-conlie.fr

Web: www.4c-conlie.fr

La déchetterie intercommunale de Conlie: Tél: 02 43 20 28 23

23, rue de l'Epinaube - 72 240 Conlie

La déchetterie est fermée les jours fériés.

	Horaires d'été (avril à septembre)		Horaires d'hiver (octobre à mars)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h00 - 17h45		13h00 - 16h45
Mardi		14h00 - 17h45		13h00 - 16h45
Mercredi		14h00 - 17h45		13h00 - 16h45
Jeudi		14h00 - 17h45		13h00 - 16h45
Vendredi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	9h00 - 11h45	13h00 - 16h45
Samedi*	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	9h00 - 11h45	13h00 - 16h45

* Le samedi la déchetterie est ouverte uniquement aux particuliers.

Cyber Centre: Tél: 02 43 25 66 91

4, rue de Gaucher - 72 240 Conlie

Ouvert en accès libre:

Lundi de 13h30 à 17h00,

Mardi et jeudi de 16h00 à 18h30,

Mercredi de 13h30 à 18h30,

Le vendredi et samedi de 10h00 à 12h30.

Web: www.cyber.4c-conlie.fr



Bernay-en-Champagne, commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne

Le 1er janvier 2019, notre commune ne fera plus qu'une avec celle de Neuvy afin de constituer la « commune de Bernay-Neuvy-en-Champagne ». Cette fusion, fruit d'une longue concertation, a été discutée et finalement très bien accueillie lors des réunions publiques, pour être validée et adoptée lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre. Deux jours plus tard, était publié l'arrêté préfectoral qui reconnaissait l'existence officielle de la commune de Bernay-Neuvy-en-Champagne au 1er janvier 2019.

Dès le lundi 7 janvier, les deux conseils municipaux se réuniront pour installer la nouvelle municipalité, pour y élire le Maire, les Maire-adjoints et désigner les 2 délégués communautaires ainsi que les membres des commissions.

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

La commune nouvelle est une forme rénovée de regroupement volontaire de communes contigües. Elle est issue de la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, complétée par les lois du 16 mars 2015 et du 8 novembre 2016 relatives à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

Sa création résulte d'un consensus exprimé par les conseils municipaux des communes fondatrices et éventuellement d'une consultation locale. La commune nouvelle demeure régie par les règles de droit commun applicables aux communes "ordinaires". La mise en place de communes déléguées permet aux communes fondatrices de conserver leur identité. Cependant seule la commune nouvelle possède la qualité de collectivité territoriale.

Pourquoi créer une commune nouvelle ?

Pour retrouver des marges d'action afin de pouvoir répondre encore aux besoins de la population. Pour renforcer la position de la commune au sein d'une intercommunalité élargie.

Pour réaliser des économies en mutualisant moyens et services. Pour redistribuer ces économies au service d'un projet commun existant (ex : maintien de services publics) ou à venir, en s'appuyant sur des périmètres tels que le bassin de vie, les RPI, les syndicats, etc ...

Pour conforter une identité locale et fédérer élus et citoyens autour de celle-ci par le biais de la sauvegarde des communes fondatrices et pour répondre à la difficulté croissante de motiver des candidats aux élections municipales.

Quels en seront les bénéfices ?

La nouvelle commune aura une population plus nombreuse, homogène, déjà très soudée et se connaissant bien. Les villages porteront toujours leurs noms d'origine, mais avec la mention commune de "Bernay-Neuvy-en-Champagne" sera ajoutée sous les panneaux actuels des entrées et sorties de bourg. Le territoire et la population de la commune nouvelle restent modestes, bien inférieurs à de nombreuses communes sarthoises.

Le nouveau territoire est cohérent, formant un carré presque parfait avec deux bourgs voisins au centre.

Les équipements sont complémentaires, il n'y aura pas de doubles emplois.

La possibilité de voir remonter les dotations par habitant est forte, du fait du changement de strate de population.

Les avantages financiers accordés aux communes nouvelles ne sont pas négligeables (DGF +5% et fléchage DETR)

Le pouvoir de négociation augmente au sein de la 4CPS mais aussi face aux fournisseurs.

Des économies de fonctionnement peuvent être réalisées tout en conservant le meilleur niveau de service à la population.

Le mariage est-il bénéfique financièrement ?

Les 2 communes disposent de ressources (fiscales + dotations) par habitant de niveau équivalent, de fonds de roulement satisfaisants et sont peu endettées. Les taux d'imposition sur le foncier non bâti et foncier bâti sont désormais identiques. Les budgets des 2 communes sont équilibrés et en cumulant leurs excédents respectifs au sein d'une commune nouvelle, elles s'enrichissent l'une de l'autre et acquièrent ensemble une meilleure capacité d'investissement et donc d'obtention de subventions.